RAPPORT ANNUEL 2025

asmis
Service de santé au travail

Commission Médico-Technique	**02 avril 2026**
Commission de Contrôle	**28 avril 2026**
Conseil d'Administration	**28 avril 2026**
CSE	**12 juin 2026**
Assemblée Générale	**23 juin 2026**

asmis
Service de santé au travail

ASMIS Siège social
77 rue Debaussaux
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

WWW.ASMIS.NET

SOMMAIRE

A propos de l'ASMIS	4
Rétrospective de l'année	7
Gouvernance	8
Commission Médico-Technique	10
Effectifs ASMIS	12
Entreprises adhérentes	14
Suivi de l'état de santé des salariés	18
Maintien en emploi et prévention de la désinsertion professionnelle	32
Service Expertise Technique et Organisationnelle (SETO)	37
Projet de service	42
Synthèse du médecin coordonnateur	53
Qualité et certification	56
Expertise juridique	57
Communication	58
Comptes financiers	62
Notes	63
Nos centres	64

Service de santé au travail

A PROPOS DE L'ASMIS

A PROPOS DE L'ASMIS

L'ASMIS est une association régie par la loi de 1901.

Elle a été créée le 5 novembre 1943 par les industriels et les commerçants d'Amiens, pour mettre en œuvre les obligations de médecine du travail.

L'ASMIS est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration paritaire et d'une Commission de Contrôle composée de deux tiers de représentants des salariés et un tiers de représentants des employeurs.

Elle est présidée par M. Guy LAMMERTYN.

L'ASMIS a reçu le 1er septembre 2022 un agrément délivré par la DREETS lui permettant d'exercer son activité sur le territoire de la Somme. En 2024, une extension de son agrément a été délivrée afin d'intégrer le suivi des entreprises du secteur du Vimeu.

Le 3 juillet 2025, l'ASMIS a obtenu la certification SPEC 2217 de niveau 1 répondant ainsi à son obligation règlementaire.

NOS MISSIONS

ACTION DE SANTÉ AU TRAVAIL

Conduire des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

CONSEIL

Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle, de contribuer au maintien dans l'emploi.

TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

QUELQUES CHIFFRES

11 Centres

répartis sur le Département

+ 140 000 salariés

suivis dont plus de 3 500 travailleurs temporaires

1 centre mobile

se déplace pour assurer la proximité

9 000 entreprises

adhérentes soit plus de 10 500 établissements

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Correspondante à la protection des données à caractère personnel depuis 2012, le Dr Marie-Aude GUDIN a été désignée DPO en mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD. A ce titre, elle élabore et tient le registre de tous les fichiers comportant des données personnelles et supervise le traitement des données par exportation de l'outil métier.

Cette réforme de la protection des données poursuit trois objectifs :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Une politique de confidentialité a été créée pour les adhérents de l'ASMIS afin de leur présenter les principes et lignes directrices pour la protection de leurs données personnelles.

RETROSPECTIVE 2025

Pour répondre aux enjeux actuels et futurs en matière de santé au travail, l'ASMIS s'est engagée depuis trois ans dans une stratégie de transformation à la fois de ses locaux et équipements, mais aussi de ses pratiques, afin d'offrir aux adhérents et à leurs salariés des services toujours plus adaptés à leurs besoins. Les nombreux travaux menés par nos équipes ont permis en 2025 de voir aboutir plusieurs projets essentiels à cette transformation.

En juillet 2025, l'ASMIS a obtenu le niveau 1 de la certification AFNOR SPEC 2217. Cette certification reflète l'engagement de l'ASMIS à assurer de manière équitable et impartiale ses obligations envers ses adhérents. L'obtention de cette certification marque la première étape de la mise en place de notre démarche qualité (voir page 55).

Fin octobre, nos équipes ont intégré notre nouveau centre d'Estrées-Deniécourt. Ce centre regroupe les centres de Ham, Nesle, Roye, Chaulnes et Péronne. Dans le cadre de la stratégie d'amélioration des locaux menée depuis 2023, ce centre a été pensé pour favoriser le travail en pluridisciplinarité, améliorer les conditions d'accueil et d'accessibilité des salariés et permettre d'élargir l'offre à destination des entreprises et des salariés du secteur EST du département. Le nouveau centre de Moreuil a également ouvert ses portes début 2026 avec la même ambition.

Afin de répondre aux enjeux de l'optimisation du temps médical en lien avec la démographie du métier, l'ASMIS a repensé son organisation et ses pratiques. Au centre d'Albert, la télémédecine est désormais pratiquée en complément des visites en présentiel. L'ouverture du centre d'Estrées-Deniécourt a permis d'expérimenter le parcours salarié, avec une pré-visite réalisée par l'assistante. Enfin, des journées de coopération médecins / infirmiers se sont développés sur l'ensemble de nos centres avec une augmentation des délégations.

En complément du suivi individuel, cette transformation porte également sur les autres missions du service, et notamment la prévention des risques professionnels avec pour cible prioritaire les publics les plus éloignés. En 2025, l'ASMIS a renforcé son offre avec la création de nouveaux ateliers de prévention, qui sont désormais proposés en inter-entreprises dans nos locaux et sur l'ensemble de département, offrant ainsi aux PME la possibilité d'y inscrire leurs salariés. L'offre s'est également renforcée pour les travailleurs indépendants et les dirigeants non salariés avec la mise en place de l'offre «santé des dirigeants».
Parce que la prévention et la santé au travail est un sujet pluridisciplinaire et pluri-institutionnel, l'ASMIS poursuit en 2025 ses partenariats existants auprès de l'ISTNF, de la CARSAT, la DREETS, le FASTT, l'ARACT, l'AGEFIPH, ALIHANSE, Cap emploi, la MDPH, avec toujours ce même objectif d'améliorer la connaissance réciproque des différents acteurs et de renforcer les liens pour améliorer l'accompagnement des salariés et de leurs employeurs.

Parallèlement au déploiement de ces projets, l'ASMIS se doit de mettre en œuvre les nouvelles règlementations applicables et d'accompagner les adhérents et les salariés dans leur compréhension et leur mise en application. En 2025, deux évolutions majeures ont impacté l'activité du service et de ses adhérents les nouveaux modèles de fiches de visite et la modification du suivi en santé travail des salariés titulaires d'une autorisation de conduite et/ou d'une habilitation électrique. L'ASMIS a également procédé à la réélection de sa Commission médico-technique qui a d'ores et déjà débuté les travaux du projet de service 2026-2030.
La transformation de l'ASMIS va se poursuivre et de nombreux projets sont encore à mener. Le déploiement de l'offre complémentaire, le renouvellement de notre agrément, la poursuite des projets immobiliers pour notre centre de l'Espace industriel NORD et notre siège social, la mise à disposition de nouveaux outils et services avec notamment le nouveau portail adhérent... Face aux évolutions constantes des métiers, des technologies, de la société, nous gardons l'esprit ouvert et sommes vigilants à adapter nos objectifs à vos besoins.

LA GOUVERNANCE

Placée sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration paritaire de 20 membres (10 représentants des employeurs et 10 représentants des salariés), l'ASMIS est présidée par M. Guy LAMMERTYN, représentant des employeurs. L'organisation et la gestion du service sont placées sous la surveillance d'une Commission de Contrôle composée de 21 membres (2/3 de représentants des salariés et 1/3 de représentants des employeurs). Elle est présidée par M. Eric REVEILLON, représentant des salariés.

Ces deux instances s'appuient sur une Commission Médico-Technique composée des représentants élus de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, intervenant(e) en prévention des risques professionnels, infirmier(ère), assistant(e) medical(e), assistant (e) technique santé travail) qui a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS	REPRÉSENTANTS SALARIÉS
Jérôme BIDART (CPME)	Patrice AUDEON (CFE-CGC)
Emmanuel CARPENTIER (CPME)	**Sylvie BOUCHER– Trésorière (CFE-CGC)**
Thomas CLEMENT (MEDEF)	Julien CARON (CGT)
Didier GUARESCHI (MEDEF)	Marcel CATEL (CGT)
Philippe HARCHIN (U2P)	Cathy DUSSUELLE (CFDT)
Anabelle HAUDIQUET - Secrétaire (MEDEF)	Christophe GIFFARD (FO)
Nada KHALIFÉ (CPME)	Paolo LEROY (CFTC)
Guy LAMMERTYN – Président (MEDEF)	Eric PRUVOT (FO)
Nathalie THIEFFINE (MEDEF)	**Jean-Paul THOMAS – Vice-Président (CFDT)**
Céline ZABOROWSKI (MEDEF)	En attente de désignation (CFTC)

Le Conseil d'Administration s'est réuni les 27 février, 23 avril, 12 juin, 16 octobre et 11 décembre 2025.
Une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 6 février 2025 afin de modifier les statuts de l'ASMIS pour la mise en conformité avec les attendus de la certification et les adaptations apportées par la mise en place du nouveau portail adherent.
Deux Assemblées Générales ordinaires se sont tenues le 24 juin 2025 et le 18 décembre 2025. La première a approuvé les rapports administratifs et financiers et la seconde a fixé les tarifs pour l'année 2026.

LA COMMISSION DE CONTROLE

Au 31 décembre 2025

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS	REPRÉSENTANTS SALARIÉS
Jean-Philippe BRANCOURT (MEDEF)	Patrice AUDEON (CFE-CGC)
Emmanuel CARPENTIER (CPME)	Julien CARON (CGT)
Anne-Christine DUMONT (MEDEF)	Christophe DEBRYE (CGT)
Stéphanie GOES (MEDEF)	Cathy DUSSUELLE (CFDT)
Nada KHALIFÉ (CPME)	Christophe GIFFARD (FO)
Camille PONSIGNON (MEDEF)	Majid KHALDI (FO)
Céline ZABOROWSKI - Secrétaire (MEDEF)	Paolo LEROY (CFTC)
	Eric PRUVOT (FO)
	Eric REVEILLON - Président (CFDT)
	Jean-Paul THOMAS (CFDT)
	Philippe WATTEBLED (CFDT)
	Mohamed ZERARI (CGT)
	En attente de désignation (CFTC)
	En attente de désignation (CGT)

La Commission de Contrôle s'est réunie les 22 avril, 10 juin, 14 octobre et 9 décembre 2025.

LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

La Commission Médico-Technique - CMT - est au sein de l'ASMIS un lieu de réflexions et d'échanges sur les projets de prévention.

Elle constitue également le lieu où sont débattues et se structurent les pratiques pluridisciplinaires en relation avec les groupes de travail correspondants.

Chargée de formuler des propositions relatives aux priorités du service et de l'élaboration du projet de service, elle a participé activement à la réalisation du projet de service et continuera tout au long de sa réalisation à procéder à l'évaluation globale des plans d'action.

La Commission Médico-Technique est régie par les articles L4622-14, D4622-28 à D4622-30 du Code du travail.

La Commission Médico-Technique est composée :

- Du Président du service de santé au travail

Et, à raison d'un représentant pour huit professionnels concernés

- De représentants des médecins du travail
- De représentants des intervenants en prévention des risques professionnels
- De représentants des infirmiers
- De représentants des assistants de service de santé au travail

La Commission Médico-Technique s'est réunie les 24 janvier, 25 février, 18 avril, 6 juin, 25 juin, 16 septembre, 5 novembre et 4 décembre 2025.

Collège « Médecins »

Titulaires	Suppléants
Dr Marie-Aude GUDIN Dr Sophie LABOURE Dr David MARCEROU Dr Dorothée VINCENT	Dr Dominique AVINEE-LEFEBVRE Dr Valérie DUFOUR

Collège « Infirmiers »

Titulaires	Suppléants
Hasna BOUFTASS Lucile DELABRE Stéphanie LEAL Elise PYORALA	Florent GODET Mathilde METRO Clémentine TOUVEREY

Collège « Intervenants en prévention des risques professionnels »

Titulaires	Suppléants
Thomas BRUNIALTI Eva MATHIEU	Sandrine BRUN Katie VANGHELUE

Collège « Assistantes médicales, assistantes de l'équipe pluridisciplinaire»

Titulaires	Suppléants
Marion TRAULET Isabelle VERDIER	Lucie EMONNOT Monique GUARIN

Collège « Assistants techniques santé travail»

Titulaires	Suppléants
Karine CAZIER	Elodie VIFQUAIN

LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE
Sujets abordés mandat CMT 2022-2025

✓ Mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du SPSTI :
- Consultation sur les axes prioritaires annuels de formation
- Consultation sur la mise en place du métier Assistant(e) Technique en Santé au Travail

✓ Equipement du service :
- Changement de logiciel métier et déploiement
- Information sur le projet de mise en place de l'outil FE/DUERP
- Information des membres sur la mise en place de l'outil ADMDP et présentation
- Echanges sur l'acquisition d'un nouveau matériel « dynamomètre »
- Information sur l'outil de téléconsultation
- Consultation des membres sur la mise en place de la télémédecine
- Information sur la mise en place d'outils d'aide à la gestion de l'activité

✓ Organisation des AMT et du suivi de l'état de santé des travailleurs :
- Procédure relative à la gestion d'un évènement grave
- Journée de prévention en entreprise
- Support de sensibilisation à disposition
- Mise à jour de la fiche de saisie intervention SETO
- Nouvelle approche du risque CMR dans l'élaboration de la fiche d'entreprise
- Information sur l'articulation du métier ATST et l'équipe santé travail
- Expérimentation d'analyse des DUERP transmis par les adhérents et retour d'expérience avec mise en place
- Consultation sur les actions de formation et de prévention des saisonniers
- Information sur le déploiement d'une action liée au COTECH PRST4 « chutes »
- Consultation sur l'évolution des missions des conseillers en prévention
- Présentation de l'action relative aux soudeurs dans le cadre du groupe de travail ISTNF
- Point sur l'expérimentation « orientation demande salarié vers les compétences pluridisciplinaires »
- Bilan participation des collaborateurs ASMIS aux COTECH PRST4
- Présentation de l'atelier « Famille Prevention »
- Simplification de la procédure de dérogation aux visites
- Bilan sur la mise en place des journées de coopération médecin/IST
- Modifications opérationnelles liées au décret des pluri-employeurs
- Modification de la périodicité des VM périodique de salariés de +55 ans SIA/SIS
- Présentation de la nouvelle offre vaccinale et évolution de la procédure
- Consultation sur la mise en place d'un questionnaire pour définir les critères d'orientation des visites demandées par le salarié
- Information sur la mise en place du questionnaire « demande employeur »
- Information sur la mise en place opérationnelle des nouvelles fiches de visites relative à l'arrêté du 3 mars 2025
- Offre à destination des travailleurs indépendants et traçabilité
- Retour sur la présentation du kit de sensibilisation « prévention de l'usure professionnelle »
- Information sur le lancement de l'outil AMAROK
- Information sur la date d'arrêt de création et d'alimentation des dossiers papiers
- Information sur la numérisation des DMST
- Information sur le projet de mise en place des pré-visites

✓ Elaboration et mise en œuvre des protocoles prévus à l'article R. 4623-14 :
- Protocole de délégation médecin-infirmier
- Mise en œuvre et déploiement des visites de mi-carrière aux IST
- Expérimentation de la délégation des études de poste à l'infirmier
- Expérimentation « Entretien infirmier préalable à la visite de pré-reprise »
- Bilan de l'expérimentation « Délégation des études de poste dans le cadre d'une inaptitude »
- Expérimentation relative à la délégation des visites SIR risque biologique 3 et 4 et retour d'expérience
- Consultation des membres sur le protocole de coopération expérimental

✓ Modalités de participation à la veille sanitaire :
- Information sur la campagne MCP
- Consultation des membres sur le MOP relatif à la veille sanitaire – enquête EVREST
- Information des membres sur la procédure relative à la veille sanitaire

EFFECTIF AU 31.12.2025

22 médecins du travail permanents soit 17,7 en Equivalent Temps Plein (ETP)

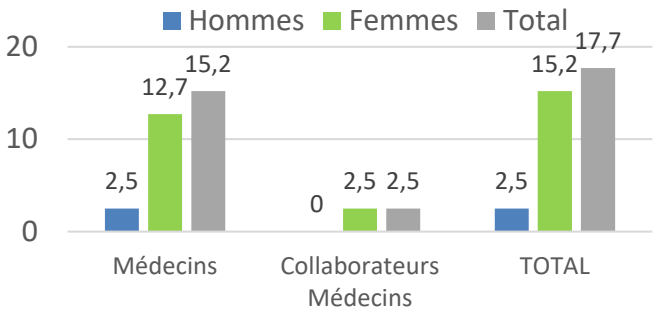

EFFECTIFS ETP			
	HOMME	FEMME	**TOTAL**
Médecins	2,50	12,70	**15,20**
Collaborateurs médecins	0	2,50	**2,50**
TOTAL	**2,50**	**15,20**	**17,70**

30 infirmiers santé travail soit 29,40 en Equivalent Temps Plein (ETP)

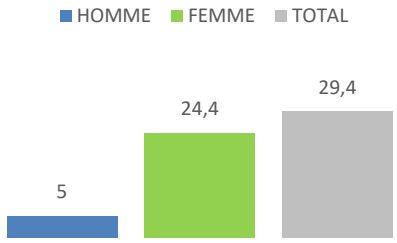

EFFECTIFS ETP			
	HOMME	FEMME	**TOTAL**
Infirmier(ère)s	5,00	24,40	**29,40**

Répartition générale des effectifs

1 Co-Directrice en charge du pôle Administration et Développement
1 Responsable Administration et Logistique
1 Responsable informatique
1 Responsable QHSE

1 Co-Directrice en charge du Pôle Pluridisciplinaire
1 Responsable infirmier (e)s
1 Responsable SETO
1 Responsable opérationnel
1 Responsable juridique-formation
(1 médecin coordonnateur)

14 Affaires générales, Expertise Administrative et juridique		**38** Assistant(e)s		**24** SETO	
1	Assistante RH	**1**	Assistante Médicale de Direction	**2,5**	Ergonomes
1	Chargée RH			**3,5**	Psychologues
1	Assistante administration du personnel	**30**	Assistantes Médicales	**2**	Assistantes de service social
3	Assistantes administration adhérent	**1**	Hôtesses d'accueil / standardiste	**1**	Animatrice de formation
1	Assistante administrative	**1**	Assistante médicale / Fichier	**6**	EPRP
1	Technicien informatique	**1**	Assistante médicale / centre mobile	**1**	EPRP et technicienne en risques chimiques
1	Assistante informatique utilisateurs	**1**	Assistante Pôle Psychologie	**1**	Toxicologue
1	Chargé des services généraux	**1**	Assistante Pôle Social	**1**	Responsable ATST
1	Agent des services généraux	**1**	Assistante Pôle Ergonomie	**6**	ATST
1	Chargée de communication		Assistante Pôle Toxicologie		
1	Comptable en charge de la comptabilité générale				
1	Comptable en charge de la comptabilité adhérents				

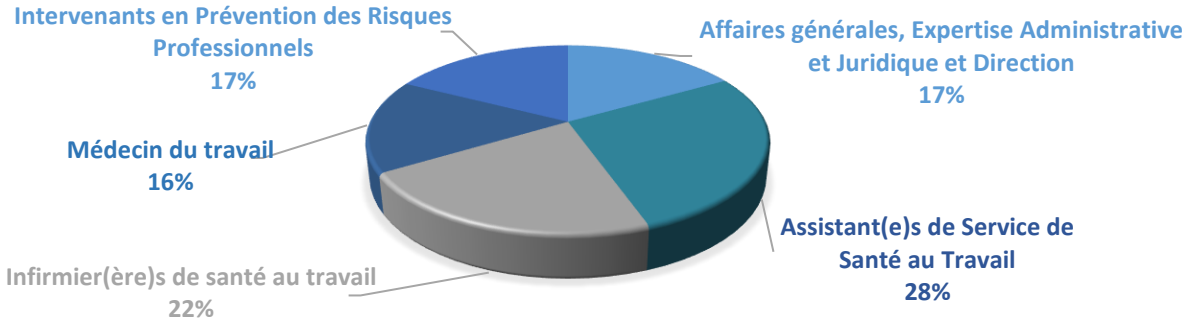

BILAN DES FORMATIONS / SENSIBILISATIONS 2025

Personnel formé en 2025

Catégorie	Hommes	Femmes	Total général
Cadre	270	1 802	2 072
Non cadre	265,60	1 964	2 229,50
Total général	535,50	3 766	4 301,50

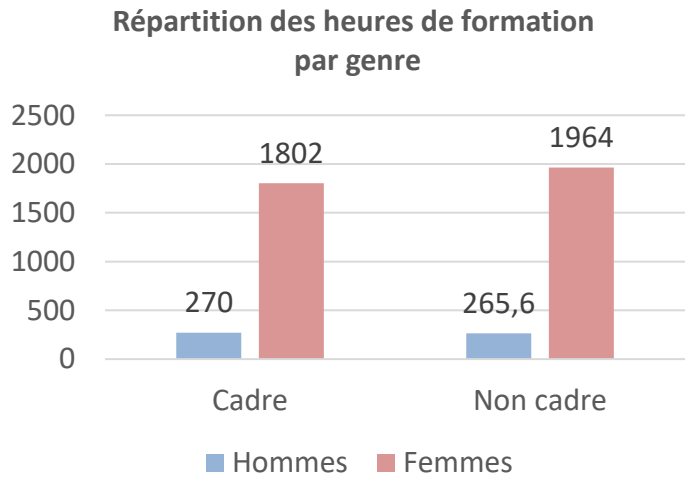

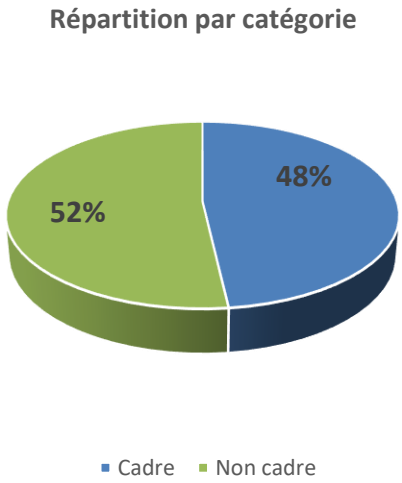

Formations santé sécurité 2025

• 2 renouvellements habilitation électrique :

Chargé des Services Généraux et Conducteur de centre mobile

• E-learning Afométra :

En 2025, 14 salariés ont bénéficié des formations sécurité AFOMETRA en e.learning sur les thèmes suivants :

- Addiction
- Bruit
- Sommeil
- Vieillissement
- Postures et gestes (TMS)
- Risques chimiques
- Manutention manuelle
- Risques routiers
- RPS
- Evaluation des risques
- Gérer la sous-traitance
- Santé Publique en santé au travail

Asmis
Service de santé au travail

ADHERENTS

ETAT DES ADHESIONS, RADIATIONS

Adhésions	Etablissements	Effectifs
Successeurs	170	1 886
Réouvertures de compte	55	564
Nouveaux adhérents	469	1 405
Total	**694**	**3 855**

Pour mémoire, en 2024, il y eut 650 adhésions (2 335 salariés) et 346 radiations (1 737 salariés).

Radiations	Etablissements	Effectifs
Plus de personnel	67	254
Cessation d'activité	44	212
Dissolution	4	12
Liquidation judiciaire	52	312
Cession	124	903
Chgt de Service santé au travail	2	13
Fin de prestation	124	926
Démission	24	4 099
Total	**441**	**6 731**

EVOLUTION DES ADHESIONS PAR ANNEE

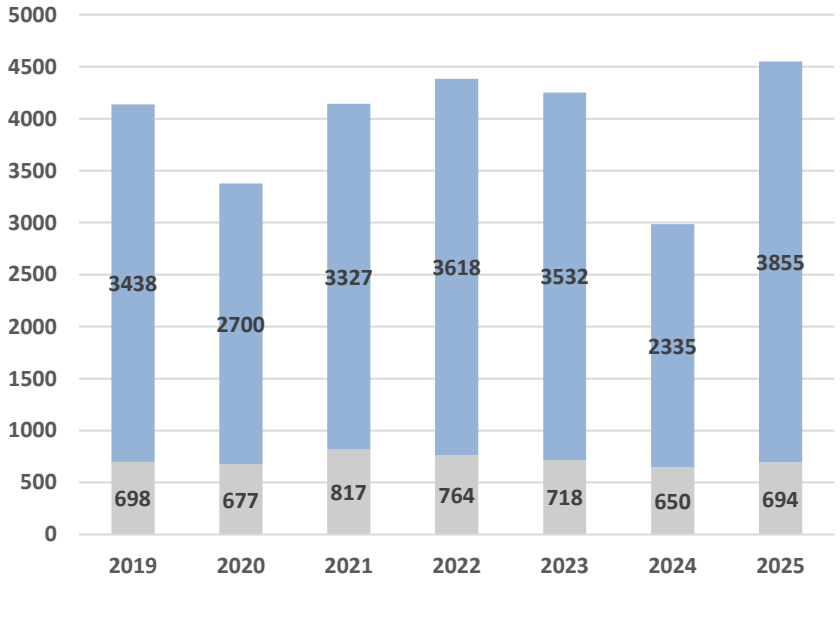

Les nouvelles adhésions concernent principalement les secteurs d'activités suivants :

Commerce de détail 14,27 %
Constructions spécialisées 10,95 %
Restauration 10,66 %
Commerce de gros 6,34 %

98,56 % des nouvelles adhésions sont des établissements de moins de 50 salariés.

ADHESIONS ET RADIATIONS EN EFFECTIF PAR CENTRE

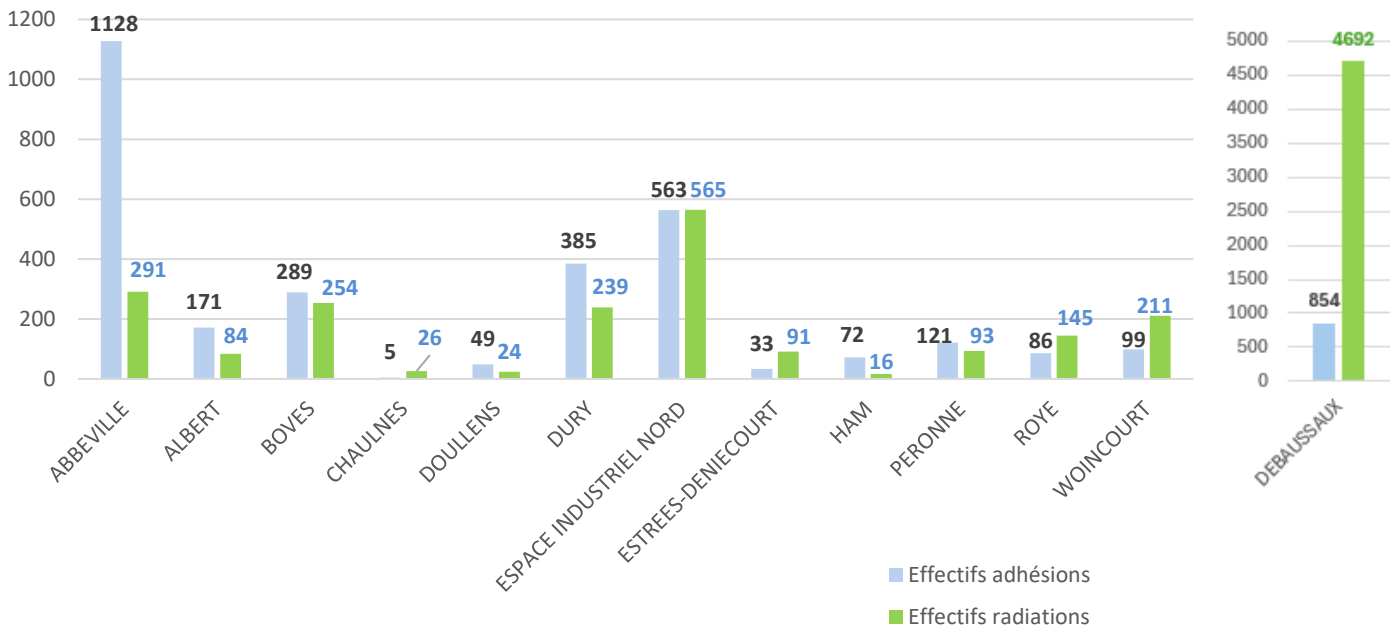

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TYPE D'ACTIVITÉ

	Nb. établissements	Effectifs	% SIR
Activités de services administratifs et de soutien	702	10 558	6,46 %
Activités extra-territoriales	7	33	30,30 %
Activités financières et d'assurance	457	3 355	1,25 %
Activités immobilières	199	1 310	16,18 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	841	6 213	10,66 %
Administration publique	184	10 818	8,39 %
Agriculture, sylviculture et pêche	11	1 036	7,92 %
Arts, spectacles et activités récréatives	216	1 448	6,35 %
Autres activités de services	618	3 424	9,52 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 543	21 513	8,72 %
Construction	1 146	9 867	41,98 %
Enseignement	250	3 382	2,19 %
Hébergement et restauration	820	6 001	0,63 %
Industries extractives	15	164	53,66 %
Industrie manufacturière	993	25 867	17,41 %
Information et communication	183	1 942	1,44 %
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	59	1 094	45,34 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	23	326	41,41 %
Santé humaine et action sociale	922	20 376	32,92 %
Transports et entreposage	385	8 096	8,26 %
Total général	**10 574**	**136 823**	**15,91 %**

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR LIEUX DE VISITES

Avertissement : les données présentées comptent les établissements et non les entreprises au sens strict du terme. Nombre d'établissements et de salariés, selon la taille de l'établissement (hors travail temporaire), selon le lieu des visites médicales et la répartition des SIR et SIA en pourcentage du total.

	Nombre d'établissements dont les salariés sont vus dans les centres				**Nombre de salariés** vus dans les centres					
Taille	**en entre-prise**	**de l'Asmis**	**mobiles**	**Total**	**en entre-prise**	**de l'Asmis**	**mobiles**	**Total**	**SIR 2025**	SIR 2024
1 salarié	25	2 237	56	2 318	25	2 237	56	2 318	7,46 %	9,52 %
2 salariés	12	1 426	53	1 491	24	2 852	106	2 982	8,08 %	11,83 %
3 à 5	26	2 479	77	2 582	99	9 512	314	9 925	10,82 %	12,18 %
6 à 9	15	1 449	43	1 507	103	10 486	313	10 902	12,19 %	16,55 %
10 à 49	23	2 079	50	2 152	538	42 172	900	43 610	16,35 %	21,59 %
50 à 199	13	436	12	461	1 304	39 216	946	41 466	17,74 %	28,97 %
200 & +	10	53		63	4 813	20 807		25 620	17,45 %	35,44 %
Total 2025	**124**	**10 159**	**291**	**10 574**	**6 906**	**127 282**	**2 635**	**136 823**	**15,91 %**	
Total 2024	**148**	**9 287**	**334**	**9 769**	**11 093**	**107 265**	**3 357**	**121 715**		**24,76 %**

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE

On constate que près d'un quart des entreprises n'emploie qu'un seul salarié et que le nombre de salariés déclarés sous SIR est proportionnel à la taille d'entreprise.

	de 1 salarié	**de 2 salariés**	**de 3 à 5 salariés**	**de 6 à 9 salariés**	**de 10 à 49 salariés**	**de 50 à 199 salariés**	**de 200 salariés et +**	**Total**
Etablissements	2 318	1 491	2 582	1 507	2 152	461	63	**10 574**

Entreprises adhérentes : 9 016

EFFECTIFS PAR TAILLE D'ETABLISSEMENT

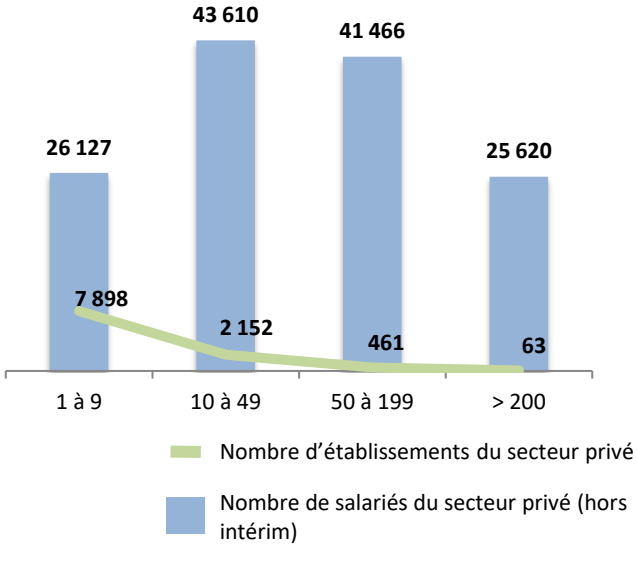

Plus de 10 500
établissements adhérents

+ 140 000 salariés suivis dont :

14 513 de la fonction publique

3 762 travailleurs temporaires

Asmis
Service de santé au travail

SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

Répartition des effectifs au 31 décembre	2022	2023	2024	2025
Entreprises privées				
Salariés soumis à surveillance individuelle simple (SIS)	75 598	73 602	73 542	91 503
Salariés soumis à une surveillance individuelle adaptée (SIA)	6 567	6 364	6 473	12 042
Salariés soumis à surveillance individuelle renforcée (SIR)	26 060	27 141	27 343	18 765
Travailleurs temporaires pris en charge au cours de l'année	5 428	3 758	4 246	3 762
Total entreprises privées	**113 553**	**110 865**	**111 604**	**126 072**
Fonctions publiques				
Agents, employés et ouvriers	11 641	11 322	11 215	11 504
Surveillances spéciales	2 613	2 716	3 142	3 009
Total établissements publics	**14 254**	**14 038**	**14 357**	**14 513**
TOTAL	**127 807**	**124 903**	**125 961**	**140 585**

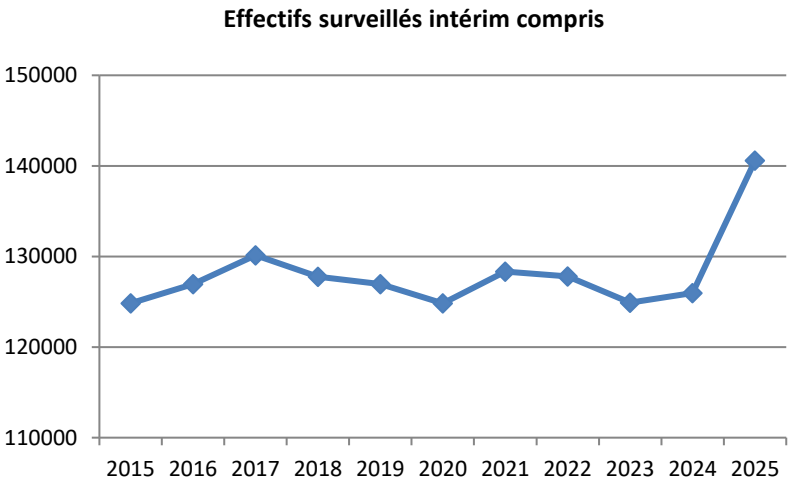

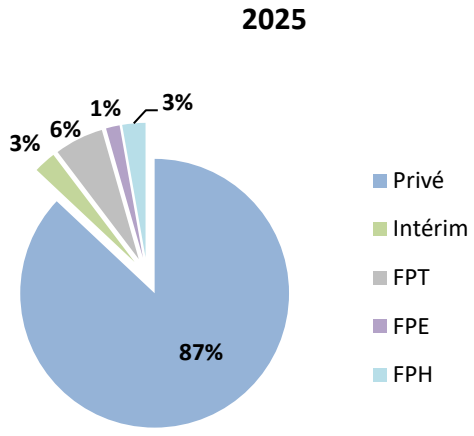

EFFECTIFS EN CHARGE PAR MEDECIN

Au 31 décembre 2025

Médecins	1/10ème temps plein	dont vacations annexes	Nombre établis-sements	Salariés en charge
AL-SALAMEH Najwa	4		97	3 633
AVINEE - LEFEBVRE Dominique	10		982	8 473
BEN AMOR Zouhour	8		417	6 148
CHAMOT Sylvain	2		49	1 427
CHATELAIN Agnès	8	3 (b)	346	5 312
DELOUTE Tiphaine	8	2 (f)	99	3 451
DUBRUQUE Jean-Philippe	5		331	3 902
DUFOUR Valérie	9	2 (f)	451	5 782
FIEVET Annie	8		503	4 774
FOSSARD Claire	6		352	3 796
GUDIN Marie - Aude	9	2(c) (d)	594	7 072
JUBERT Elise	8		526	6 170
KIHAL Pascale	8	2 (f)	522	5 863
LABOURE Sophie	10		329	6 298
LAMARCHE Isabelle	8		580	5 320
LEHOUELLEUR Eric	10		599	5 965
LOBJOIE Jocelyne	5		479	4 056
MAHIEU Isabelle	10		593	6 763
MARCEROU David	10		547	7 364
MARLIER Isabelle	4	8 (a) (e)		
MEULEBROUCK Christine	9		483	6 665
PAGE Aude	10	2 (f)	409	4 435
VINCENT Dorothée	10		590	8 834
Effectifs en cours de réattribution (secteurs Chaulnes/ Debaussaux / Espace Industriel NORD / Abbeville)			1 091	12 993

Est indiqué pour chaque médecin

- le temps de travail en 10ème de temps plein
- le nombre hebdomadaire de vacations affectées à des activités annexes
- le nombre d'établissements pris en charge
- le nombre total de salariés pris en charge

Activités annexes :
Le nombre de salariés pris en charge tient compte de la charge de travail des vacations annexes.
(a) Permanences travail temporaire
(b) Médecin coordonnateur
(c) DPO
(d) Référent handicap et maintien dans l'emploi
(e) Référent Qualité
(f) Formation collaborateurs médecins

La répartition des effectifs pris en charge par les médecins est analysée par la commission des effectifs qui se réunit 3 fois par an. Celle-ci a défini des critères d'attribution qui sont pris en compte par la commission d'attribution qui se réunit elle une fois par semaine. En cas de besoin, la commission des effectifs peut être saisie par mail.
L'application de la Loi Travail avec la possibilité de suivre l'état de santé par un professionnel de santé : médecin, interne, collaborateur médecin, infirmier implique une gestion différente et accrue pour la répartition des effectifs.

Conclusions des visites

	Embauche	Examen de pré-reprise	Reprise	Suivi de l'état de santé	Visites occasionnelles	Total
Apte	4 240	3	666	2 868	529	**8 306**
Apte + Annexe 4	636	24	975	696	1 010	**3 341**
Attestation de présence	89	297	36	1 471	81	**1 974**
Attestation de suivi	16 538	11	2 227	14 419	1 117	**34 312**
Attestation de suivi + annexe 4	206	47	2 601	590	2 951	**6 395**
FPE FPT / Fiche fonction publique		3	8	2	14	**27**
Inapte	1	3	779		85	**868**
Préconisations	4	144	51	11	54	**264**
Prépreprise recommandations	4	4 218	102	7	121	**4 452**
Prépreprise sans fiche	1	554	5		13	**573**
Visite de fin d'exposition faite				4		**4**
Hors nomenclature	1	334	8	2	14	**359**
Total 2025	**21 720**	**5 638**	**7 458**	**20 070**	**5 989**	**60 875**

Ce tableau dénombre le nombre de visites avec les conclusions émises par les médecins du travail ainsi que les visites réalisées par les infirmiers,
Pour les salariés multipostes et/ou multi-employés, certaines visites peuvent être comptabilisées plusieurs fois.

Types de visites

	Nbre d'hommes	Nbre de femmes	Nbre d'examens 2025	Nbre d'examens 2024
Visites annuelles effectuées	**33 584**	**27 291**	**60 875**	**54 873**
Embauche	**12 344**	**9 376**	**21 720**	**20 918**
Embauche	4	1	5	
EMAe examen médical d'aptitude	3 973	1 047	5 020	
VIP initiale médecin du travail	33	12	45	
VIP initiale tous professionnels de santé	236	254	490	
Visite d'information et de prévention initiale	8 098	8 062	16 160	
Examen de pré-reprise	**2 454**	**3 184**	**5 638**	**5 244**
Visite de pré-reprise	617	645	1 262	
Préreprise médecin du travail	117	97	214	
Préreprise médecin traitant	109	162	271	
Préreprise médecin-conseil	80	105	185	
Préreprise salarié	1 531	2 175	3 706	
Reprise	**3 461**	**3 997**	**7 458**	**6 655**
Visite de Reprise	1 167	1 024	2 191	
Reprise après accident du travail	512	308	820	
Reprise après arrêt maladie	1 724	1 757	3 481	
Reprise après maladie professionnelle	58	66	124	
Reprise après maternité	0	842	842	
Suivi de l'état de santé	**12 364**	**7 706**	**20 070**	**15 644**
Examen médical d'aptitude périodique	2 987	642	3 629	
VIP périodique médecin du travail	8	11	19	
Visite d'information et de prévention périodique	4 880	5 567	10 447	
Entretien infirmier	517	288	805	
Visite intermédiaire	3 298	715	4 013	
Visite de mi-carrière	537	420	957	
Visite médicale de cessation d'exposition	24	0	24	
Visite médicale de fin de carrière	1	3	4	
Orientation médecin du travail	112	60	172	
Visites occasionnelles	**2 959**	**3 030**	**5 989**	**6 412**
Visite à la demande	64	116	180	
Demande de l'employeur	859	710	1 569	
Demande du médecin du travail	1 011	843	1 854	
Demande du médecin du travail suite à orientation demandée par l'infirmier	401	279	680	
Demande du salarié	624	1 082	1 706	

Répartition des différents examens de santé 2025

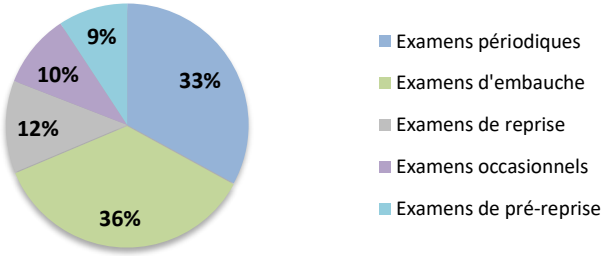

LE SUIVI DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Type de visite		Nb d'examens
Embauche		**3 275**
	Embauche	1
	EMAe examen médical d'aptitude	1 838
	VIP initiale médecin du travail	3
	VIP initiale tous professionnels de santé	49
	Visite d'information et de prévention initiale	1 384
Examen de pré-reprise		**59**
	Visite de pré-reprise	8
	Pré-reprise médecin du travail	4
	Pré-reprise médecin traitant	8
	Pré-reprise médecin conseil	2
	Pré-reprise salarié	37
Reprise		**117**
	Visite de reprise	33
	Reprise après accident du travail	31
	Reprise après arrêt maladie	47
	Reprise après maternité	6
Suivi de l'état de santé		**893**
	Examen médical d'aptitude périodique	214
	Visite d'information et de prévention périodique	86
	Entretien infirmier	441
	Visite intermédiaire	120
	Visite de mi-carrière	24
	Orientation médecin du travail	8
Visites occasionelles		**132**
	Visite à la demande	7
	Demande de l'employeur	37
	Demande du médecin du travail	45
	Demande du médecin du travail suite à orientation demandée par l'infirmier	34
	Demande du salarié	9
Totaux		**4 476**

Répartition des examens par centre	2024	2025
ASMIS Abbeville	613	**474**
ASMIS Albert	333	**276**
ASMIS Amiens siège/Dury	1 774	**1 980**
ASMIS Boves	419	**207**
ASMIS Doullens		**5**
ASMIS Espace Industriel NORD	836	**692**
ASMIS Estrées-Deniécourt		**357**
ASMIS Moreuil		**126**
ASMIS Roye	221	**77**
ASMIS Woincourt	389	**282**
Total	4 864	**4 476**

Répartition du nombre de salariés en fonction du nombre de visites

Année	1 visite	2 visites	3 visites	4 visites	5 visites	6 visites
2023	3 532	104	3	1	1	
2024	4 040	186	17	3		
2025	**3 113**	**594**	**47**	**6**	**2**	

Le tableau ci-dessous dénombre le nombre de visites avec les conclusions émises. Pour les salariés multipostes et/ou multi-employés, ce tableau comptabilise plusieurs visites.

	Embauche	Examen de pré-reprise	Reprise	Suivi de l'état de santé	Visites occasionnelles	Total
Apte	1 631		30	247	37	**1 945**
Apte + Annexe 4	185		22	30	24	**261**
Attestation de présence	20	1	3	469	3	**496**
Attestation de suivi	1 420		30	138	27	**1 615**
Attestation de suivi + annexe 4	16		16	8	33	**73**
Inapte			8		4	**12**
Préconisations	2	2	5	1	1	**11**
Prérepriise recommandations	1	44	1		2	**48**
Prérepriise sans fiche		3	1		1	**5**
Hors nomenclature		9	1			**10**
Total 2025	**3 275**	**59**	**117**	**893**	**132**	**4 476**
Total 2024	**4 306**	**91**	**126**	**234**	**107**	**4 864**

	Fonction Publique Territoriale	Fonction Publique d'Etat	Fonction Publique Hospitalière	Total
Administrations				
Agents	**8 282**	**2 317**	**3 914**	**14 513**
Etablissements	**133**	**54**	**30**	**217**
1 agent	3	1	0	**4**
2 agents	7	4	0	**11**
3 à 5 agents	17	7	1	**25**
6 à 9 agents	13	8	0	**21**
10 à 49 agents	53	20	5	**78**
50 à 199 agents	35	12	19	**66**
200 agents et plus	5	2	5	**12**

Types d'examens effectués	FPT	FPE	FPH		Total
Embauche					**1 125**
EMAe examen médical d'aptitude	137	13	87		**237**
Visite d'information et de prévention initiale	540	223	125		**888**
Suivi de l'état de santé					**1 743**
Examen médical d'aptitude périodique	128	17	85		**230**
Visite de mi-carrière	56	13	16		**85**
Visite d'information et de prévention périodique	818	139	165		**1 122**
Visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude	93	9	137		**239**
Entretien infirmier	2		65		**67**
Examens de pré-reprise					**419**
Visite de pré-reprise	93	11	31		**135**
Préreprise médecin du travail	7	2	5		**14**
Préreprise médecin traitant	2	0	8		**10**
Préreprise médecin-conseil		1	1		**2**
Préreprise salarié	85	35	138		**258**
Reprise					**580**
Visite de Reprise	140	25	86		**251**
Reprise après accident du travail	8	8	36		**52**
Reprise après arrêt maladie	34	25	154		**213**
Reprise après maladie professionnelle	0	0	6		**6**
Reprise après maternité	7	11	40		**58**
Visites occasionnelles					**1 051**
Visite à la demande	96	1	1		**98**
Demande de l'employeur	139	31	68		**238**
Demande du médecin du travail	181	17	112		**310**
Demande du médecin du travail suite à orientation demandée par l'infirmier	39	5	15		**59**
Demande du salarié	212	42	92		**346**
TOTAL	**2 817**	**628**	**1 473**		**4 918**

Nbre d'examens					
Femmes	1 564	343	1 215		3 122
Hommes	1 253	285	258		1 796

INAPTITUDES 2025

En 2025, 870 inaptitudes sur 140 585 salariés suivis

Répartition des salariés inaptes par âge

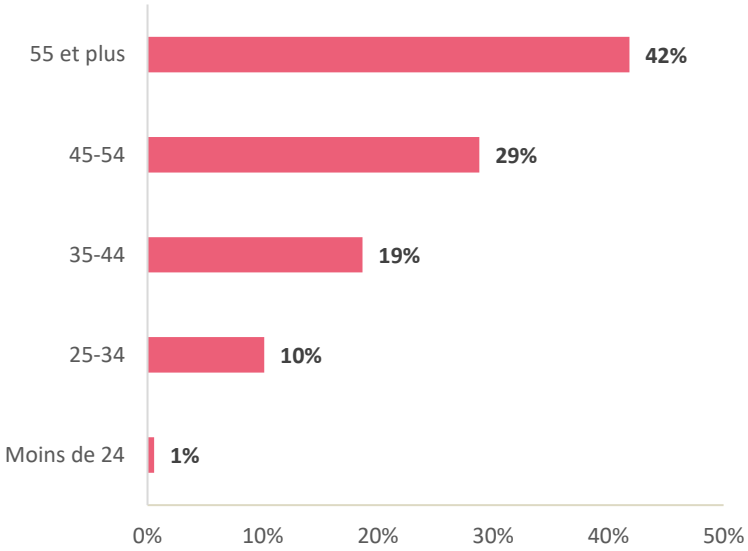

Répartition des salariés inaptes par sexe

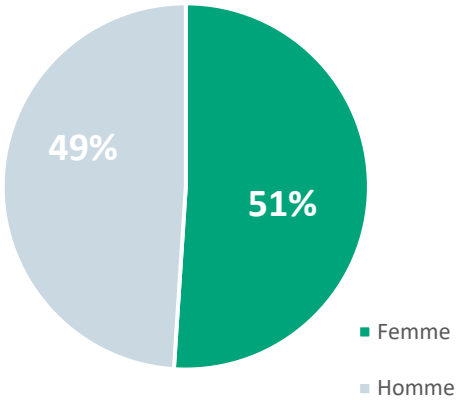

Répartition des inaptitudes par secteur d'activité

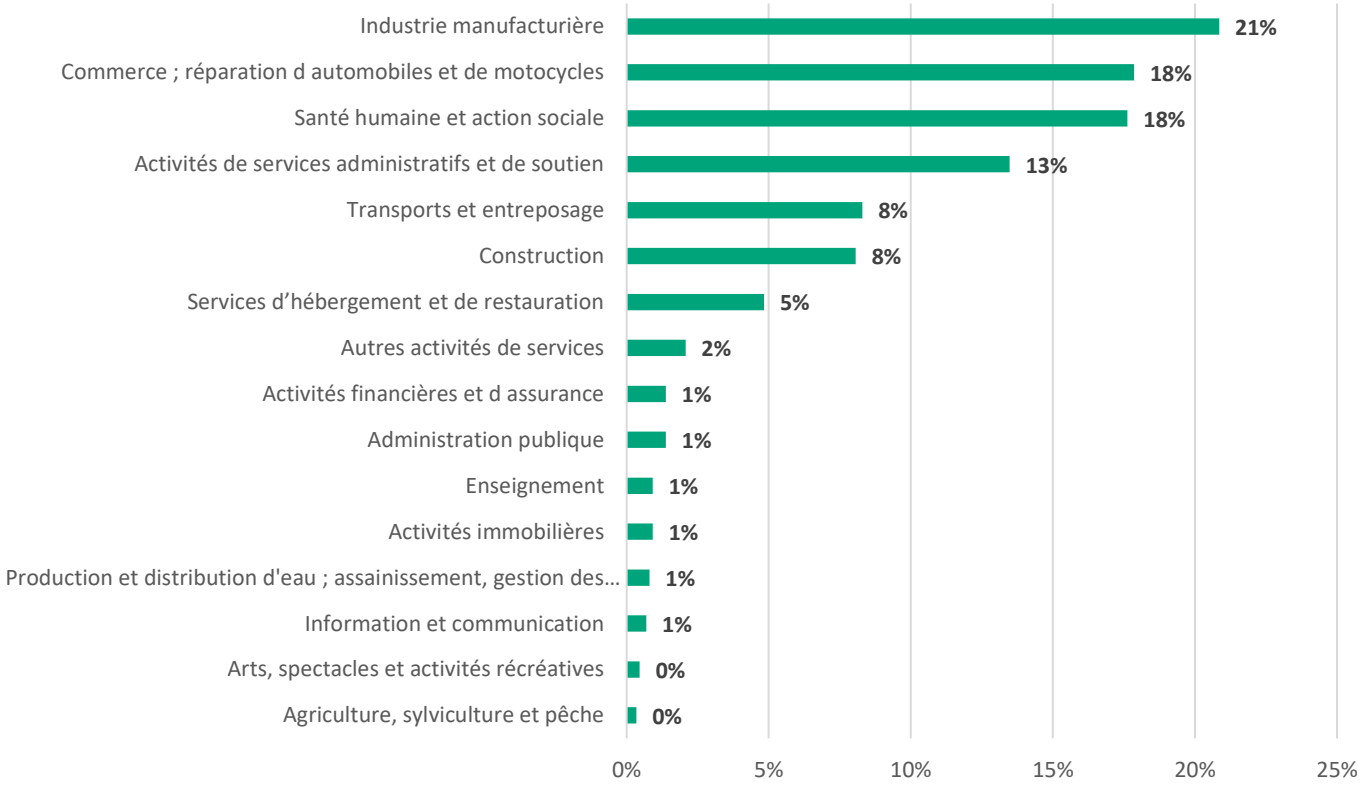

Répartition des salariés inaptes par ancienneté dans l'entreprise

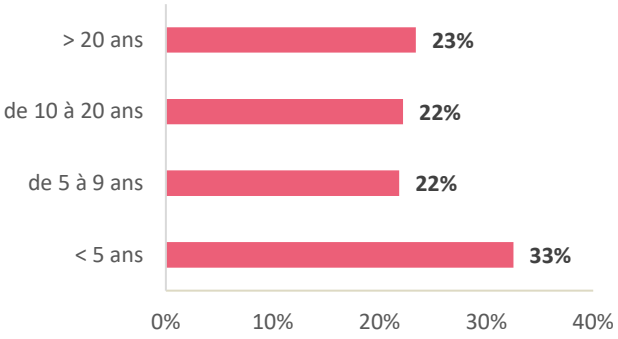

Répartition des salariés inaptes par taille d'établissement

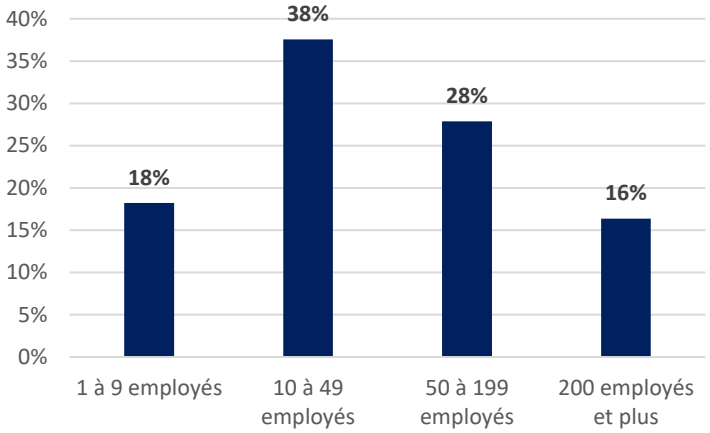

Répartition des inaptitudes par nature de visite

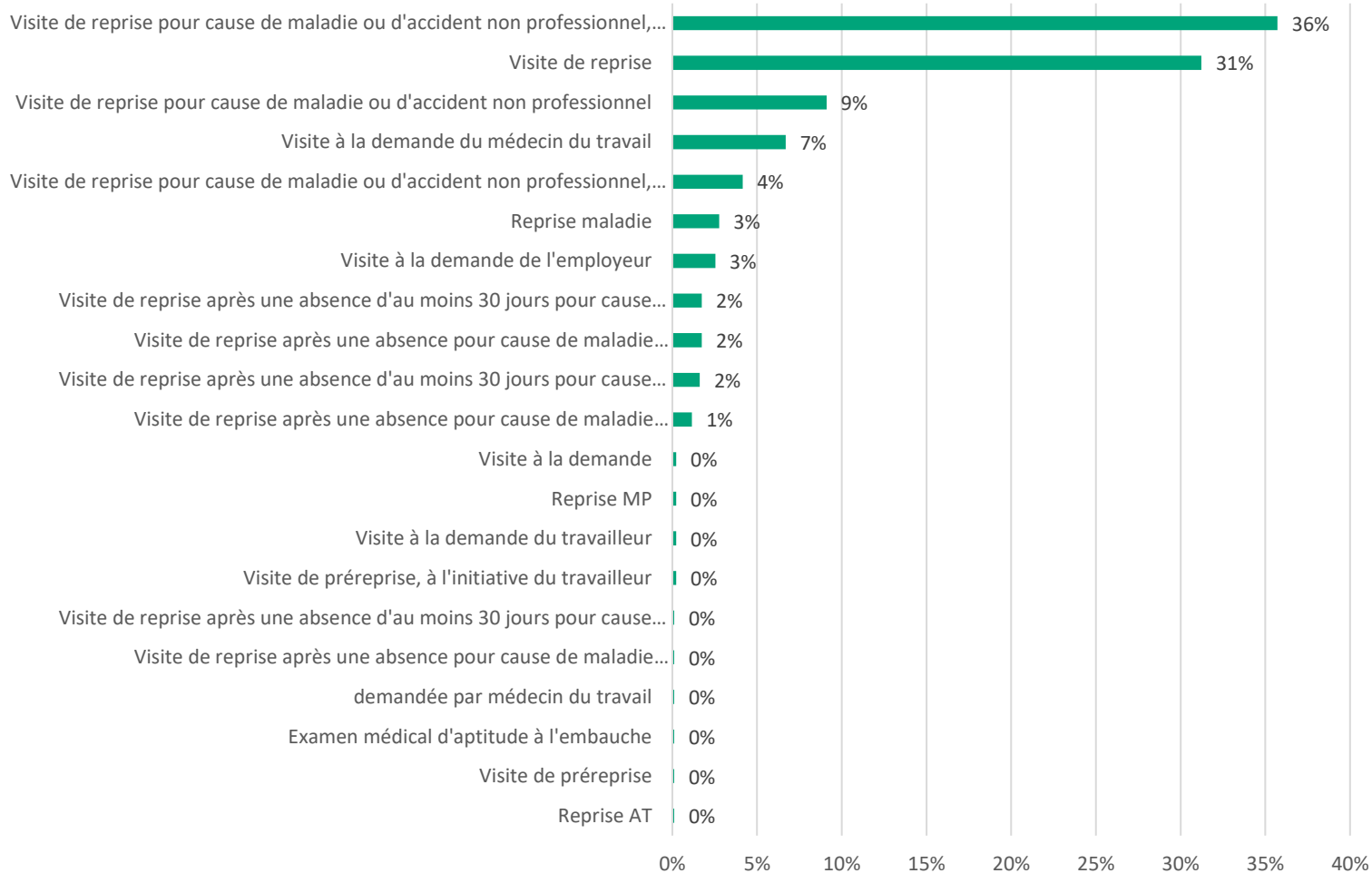

Répartition des salariés inaptes selon l'origine professionnelle des inaptitudes

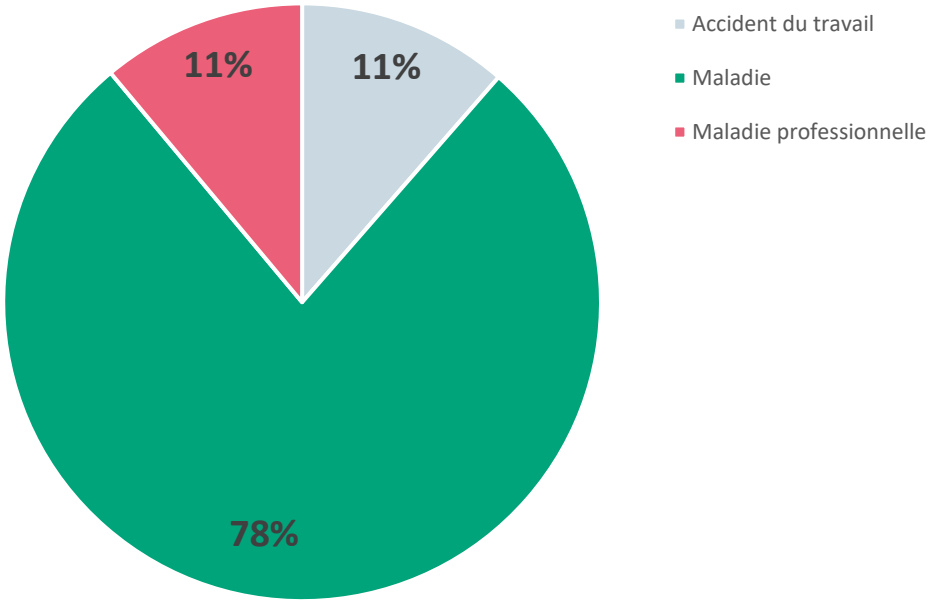

Répartition des inaptitudes selon la pathologie

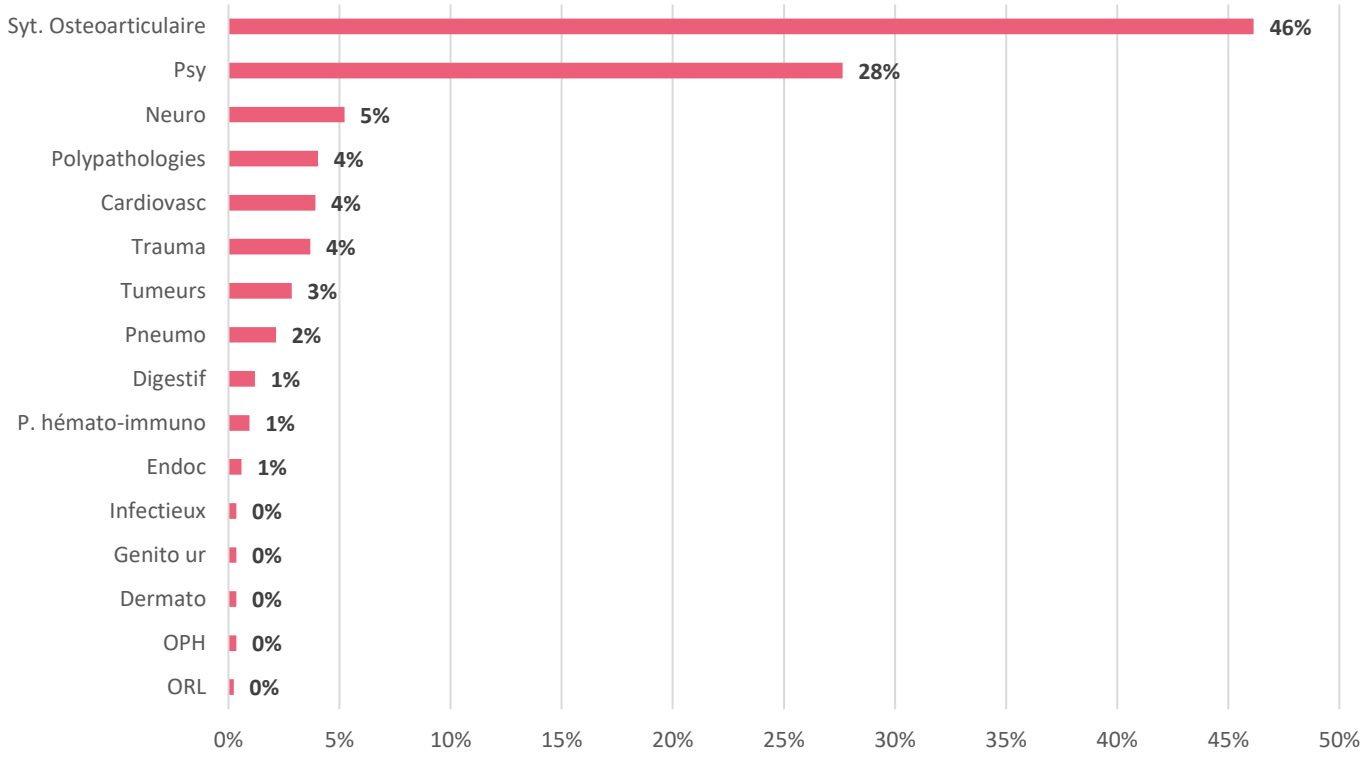

Répartition des 3 principales pathologies à l'origine des inaptitudes par secteur d'activité

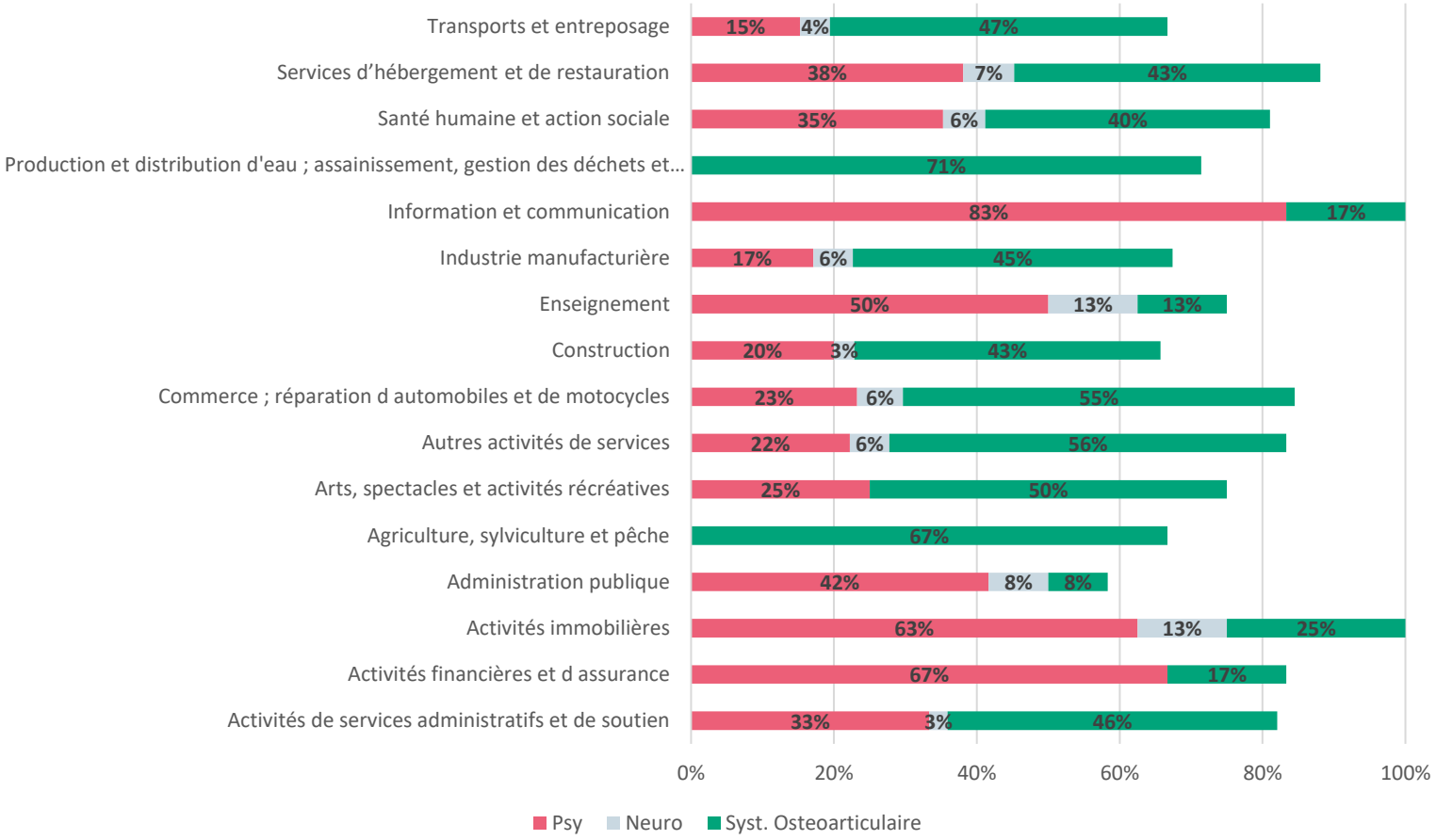

L'évolution de la profession d'infirmier en santé au travail

Les infirmiers en santé au travail (IST) sont des acteurs à part entière de la santé au travail.

Les réformes de 2011, 2016, 2021 et 2022 ont progressivement renforcé l'autonomie des IST, formalisé leur champ d'action et institué la délégation d'actes dans un cadre protocolaire : visite d'information et de prévention à l'embauche (VIPi) ou périodique (VIPp), visites intermédiaires (VI) visites de pré-reprise (VPR), de reprise (VR), à la demande, visite de mi-carrière (VMC), observation des postes de travail, études de poste et des conditions de travail, participation aux CSE/CSSCT, animation de sensibilisation…

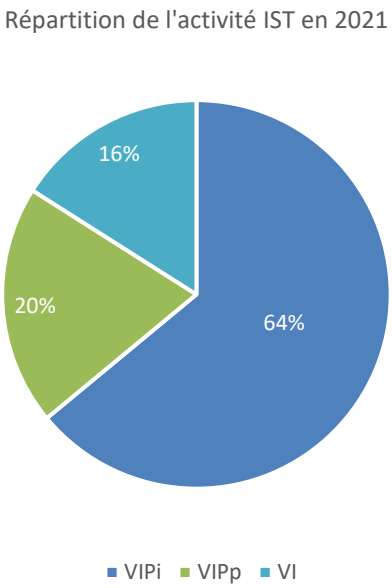

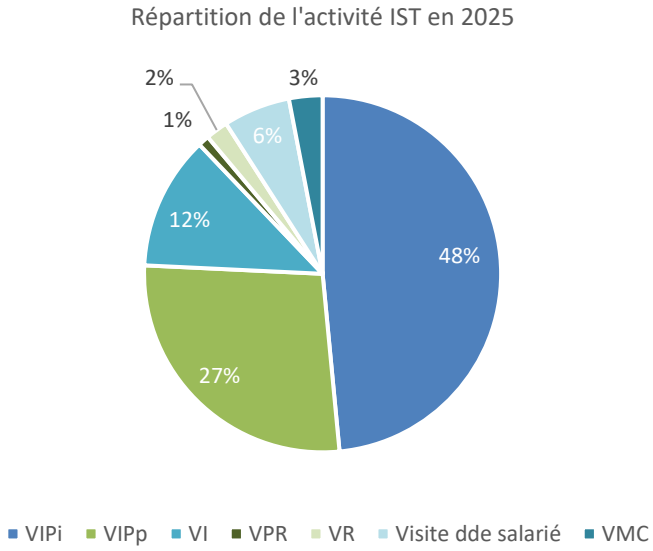

Les entretiens infirmiers en santé au travail : bilan 2025

En 2025, les infirmiers en santé au travail de l'ASMIS ont réalisé 31 898 visites (+ 21% / 2024) :

- 15 865 visites d'embauche (VIPi)
- 9 316 visites périodiques (VIPp)
- 3 861 visites intermédiaires (VI)
- 663 visites de reprise après un congé maternité (VR mater)
- 479 visites de pré-reprise (VPR)
- 910 visites de mi-carrière (VMC)

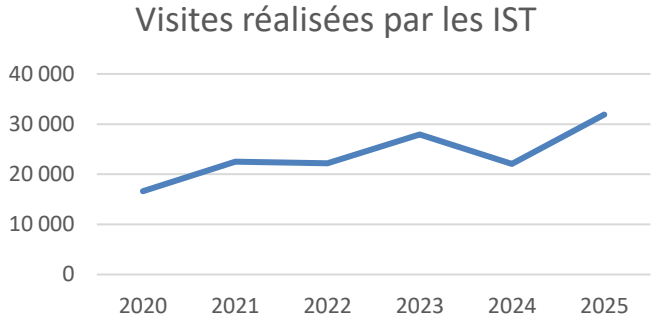

Ils ont aussi réalisé 804 entretiens infirmiers, dans le cadre des journées de coopération (entretien préalable à un examen médical d'aptitude) ou de la télémédecine assistée.

Au service d'un objectif commun : préserver durablement la santé des travailleurs

La complémentarité des rôles des infirmiers de santé au travail (IST) et des médecins du travail est essentielle dans le suivi des salariés et dans la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle.

Elle constitue le socle du fonctionnement pluridisciplinaire des SPSTI.

Les 3 dernières années ont permis de consolider les pratiques professionnelles, avec la certification en santé au travail (licence, master, DU ou formation obligatoire de 240 heures) et le développement du tutorat interne.

Cette montée en compétences de l'équipe conforte la dynamique de délégation.

En 2025, 480 études de poste et des conditions de travail dans le cadre d'une éventuelle inaptitude, ont été réalisées par les infirmiers en santé au travail de l'ASMIS, sous délégation médicale.

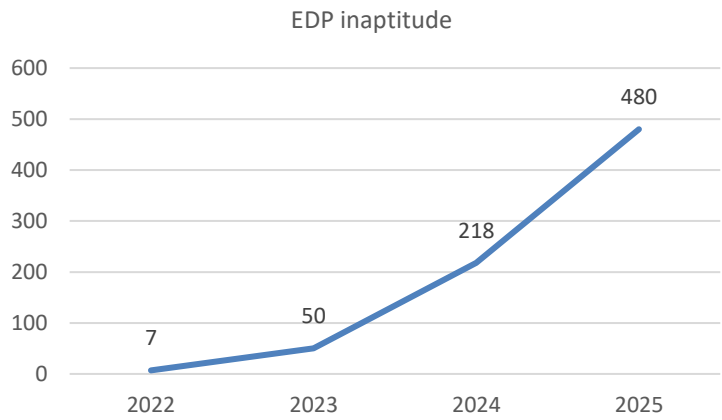

Les infirmier(ère)s de santé au travail : un rôle primordial dans le système de prévention

Être au plus proche des salariés et des employeurs pour les accompagner dans la prévention, c'est aussi la mission des infirmiers en santé au travail (IST).

Au-delà des visites médicales, des observations sur le terrain et des échanges avec les employeurs, essentiels dans le suivi de santé individuel, les infirmiers de l'ASMIS organisent des ateliers de sensibilisation.

L'objectif : informer et conseiller les salariés sur des thématiques de prévention comme le bruit, l'hygiène des mains, le risque biologique, l'hygiène de vie en lien avec les horaires atypiques, UV et travail…

Ces temps d'échanges permettent aux salariés de prendre conscience des risques auxquels ils sont exposés au quotidien et de devenir acteurs de leur prévention et de leur santé au travail.

Les IST interviennent également pour sensibiliser à la survenance de certaines maladies avec la prévention notamment par le dépistage (prévention cancer colo rectal, cancer du sein, cancer de la peau…).

Ainsi, les IST contribuent activement à la promotion et à la préservation de la santé des travailleurs.

Pour tout savoir sur ces dispositifs téléchargez la brochure

LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Examens réalisés par le service	2025	Homme	Femme
Audio	**15 967**	11 623	4 344
Visio	**33 655**	19 864	13 791
Spiro/EFR	**390**	363	27
Total	**50 012**	31 850	18 162

LES VACCINS

Nombre	2025	Homme	Femme
Vaccins	**285**	171	114

Pasmis
Service de santé au travail

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN EN EMPLOI

LA CELLULE PDP
PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un dispositif global permettant une prise en charge des salariés rencontrant des difficultés de maintien dans l'emploi. Dans ce cadre, les salariés atteints d'un problème de santé ou d'un handicap, qui font face à des difficultés professionnelles, peuvent mobiliser différents dispositifs de formation du maintien dans l'emploi.

En complément de l'équipe santé travail, l'équipe pluridisciplinaire de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle accompagne les salariés présentant des risques de désinsertion professionnelle ou présentant des problématiques qui impactent leur maintien en emploi.

Composition

Partenaires

MDPH 80 Maison Départementale des Personnes Handicapées
l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun
Carsat Retraite & Santé au travail Hauts-de-France
CAP EMPLOI
COMÈTE France
agefiph
Espace Ressources Cancers
Centre de rééducation DES 3 VALLÉES

Missions

- Identifier les situations individuelles
- Proposer des actions de sensibilisation
- Proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, les mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation de poste
- Participer à l'accompagnement du travailleur éligible au bénéfice des actions de prévention de la désinsertion professionnelle
- Assurer une collaboration avec les professionnels de santé chargés des soins et d'autres organismes luttant contre la désinsertion professionnelle (Assurance maladie, Cap emploi..)

Dispositifs

Dans le cadre de ses missions la cellule PDP peut accompagner le salarié dans la mise en mobilisation de dispositifs de maintien en emploi*

- Le bilan de compétences
- CRPE (convention de rééducation
- professionnelle en entreprise)
- L'essai encadré
- Le projet de transition professionnelle

Pour tout savoir sur ces dispositifs téléchargez la brochure

FOCUS SUR LA CELLULE PDP SITUATIONS INDIVIDUELLES

9 Réunions de la cellule

75 Situations traitées

Adressage

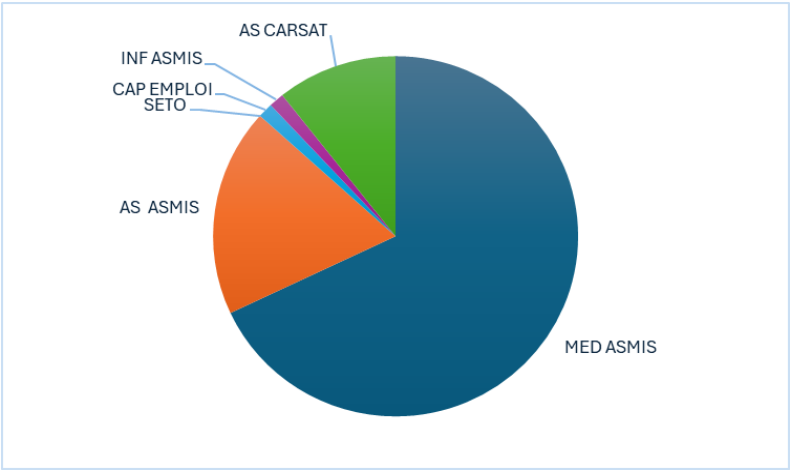

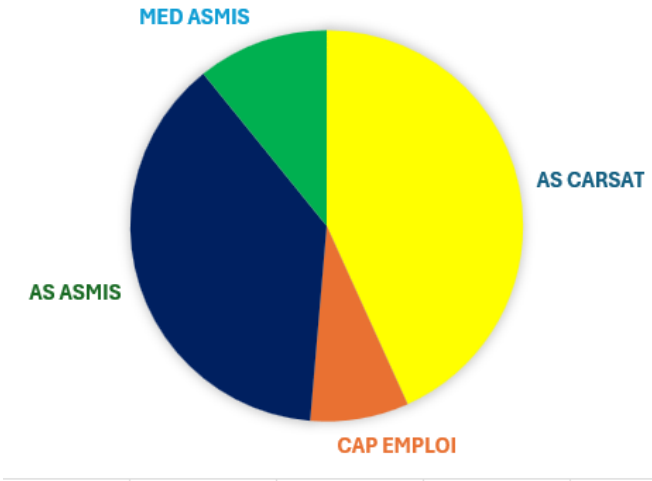

Référents

Bilan 2025

- 8 essais encadrés
- 15 adaptations de la situation de travail
- 1 prestation spécifique du handicap
- 9 RQTH
- 20 bilans formation, CEP
- 36 autres
- 29 pensions invalidité
- 8 rentes AT/MP
- 5 TPT

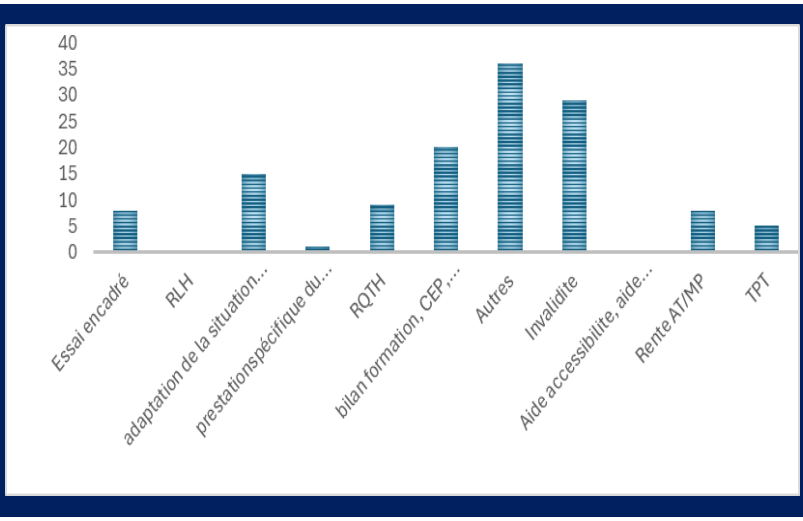

Limites

- Orientation quasi uniquement par le pole social ASMIS et les Médecins du travail
- Un passage donc pas d'information sur le devenir
- Pas d'évaluation

Points forts

- Partage d'information sur une situation
- Réflexion plus enrichissante à plusieurs
- Fluidification du transfert d'informations

Contact : cellulepdp@asmis.net

LE MAINTIEN EN EMPLOI

Contexte

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la MDPH et l'ASMIS, l'ASMIS transmet à la MDPH des dossiers de salariés en vue d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une autre demande relevant des compétences de la CDAPH.
L'essentiel des dossiers concernent des premières demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
Quelques dossiers ont des demandes complémentaires : cartes (de mobilité ..), PCH (prestation compensatrice du handicap notamment pour le financement de prothèses auditives), ressources via des demandes d'Allocation Adultes Handicapées (principalement pour des salariés reconnus inapte et pour lesquels le reclassement professionnel est compromis du fait de leur état de santé et/ou de leur niveau de formation).

En 2025, 161 dossiers ont été transmis par les médecins de l'ASMIS et le pôle social de l'ASMIS.
Ils concernaient 73 hommes et 88 femmes.
Le rapport hommes/femmes est 0,83.

Répartition par tranches d'âge

	Tranches d'âge						
	<20	20-29	30-39	40-49	50-59	>60	Total
Total	**0**	**8**	**28**	**54**	**65**	**6**	**161**

L'âge des demandeurs augmente de façon importante à partir de la quarantaine.

La moyenne d'âge des salariés concernés est : **46,6 ans**.

La médiane est de **48 ans**.

Répartition par secteurs d'activité

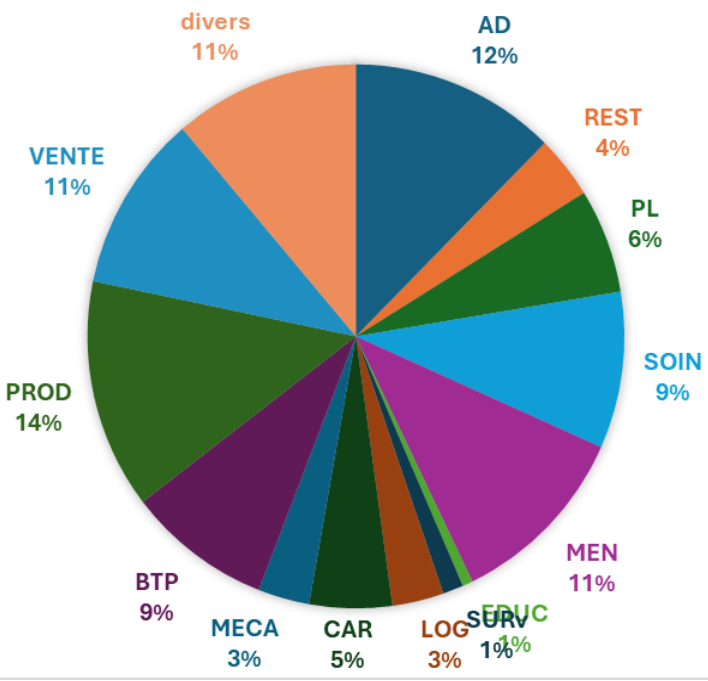

AD : adm/téléacteur
REST : restauration
PL : chauffeur PL-VL
SOIN : soins-brancardage
MEN : entretien /ménage
EDUC : formateur/éducateur
SURV : gardien-surveillant
LOG : logistique/préparateur
CAR : magasinier-cariste
MECA : maintenance-mécanique
BTP : BTP
PROD : production
VENTE : vente/ELS
Divers

LE MAINTIEN EN EMPLOI

Reconnaissance et orientation

La plupart des demandes de RQTH ont reçu un avis favorable.
Si un avis défavorable à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est émis par la CDAPH. Celui-ci est le plus souvent justifié soit du fait d'une demande trop précoce par rapport à l'évènement initial, soit parce que les personnes présentaient une pathologie sans pour autant que celle-ci n'entraîne, au moment de la demande, une altération de fonction les empêchant de trouver ou conserver un emploi.

La convention ASMIS / MDPH favorise une plus grande rapidité dans le traitement des dossiers. Elle permet pour les salariés en emploi de pouvoir mobiliser les dispositifs spécifiques au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et pour les salariés reconnus inapte d'être prise en charge par les organismes de placement spécialisé tout en prenant en compte cette spécificité et les éventuelles restrictions / nécessités d'aménagement de poste liées.

Pathologies génératrices de handicap

CIM 10		
B00-B99	infectieux	0
C00-D89	Tumeurs- Maladies du sang et du système immunitaire	8
E00-E90	Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	4
F00-F99	Troubles mentaux et du comportement	14
G006G99	Maladies du système nerveux	7
H00-H59	Maladie de l'œil et de ses annexes	1
H60-H95	Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde	5
I00-I99	Maladie de l'appareil circulatoire	11
J00-L99	Autres maladies viscérales ou cutanées	10
M00-M99	Maladies du système ostéo articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	105
N00-N99	Maladies du système génito-urinaire	1
R00-Z99	Symptômes non classés ailleurs, lésions traumatiques	2

Analyse

La loi du 11 février 2005 donne la définition suivante du handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Aussi, le fait que plus de la moitié des situations ont bénéficié d'un accompagnement par le pôle social ASMIS constitue une véritable plus-value pour leur prise en charge.

En effet, cet accompagnement permet d'avoir des dossiers disposant de données médicales (Cerfa et comptes rendus spécialisés) et d'une évaluation sociale ce qui est un atout précieux pour l'évaluation de l'équipe technique de la MDPH puisque l'étude des droits des usagers relève d'une évaluation médico sociale.
On constate que les pathologies osteoarticulaires sont de loin la première cause génératrice de handicap dans la population suivie par l'ASMIS (62,5 %). Ce résultat est en concordance avec les chiffres nationaux puisque 58 % des personnes maintenues dans l'emploi suivies par l'AGEFIPH présentent un handicap moteur (Tableau de bord national 1er semestre 2025 – AGEFIPH – BOE maintenus en emploi avec CAP EMPLOI).

Asmis
Service de santé au travail

SERVICE D'EXPERTISE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL (SETO)

SERVICE D'EXPERTISE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

Missions

Le SETO (service de l'expertise technique et organisationnelle) est composé de 7 pôles, dont les missions sont définies pour répondre aux besoins de nos adhérents et conformément aux exigences réglementaires (offre socle) et normatives (SPEC 2217).

Pôle assistants techniques en santé au travail (ATST)

Fiche d'entreprise : création et mise à jour, dans les établissements de 20 salariés et moins et chez les nouveaux adhérents

Pôle experts en prévention des risques professionnels (EPRP)

Fiche d'entreprise : création et mise à jour, dans les établissements de plus de 20 salariés et dans les cas particuliers identifiés par l'équipe-santé-travail (inaptitude...)
Document unique d'évaluation des risques professionnels : accompagnement de l'adhérent dans l'élaboration du DUERP, analyse du DUERP transmis par l'adhérent
Expertises, conseils et métrologies : bruit, éclairage, température, vibrations, travail sur écran...
Participation aux CSE/CSSCT
Animation ou co-animation de sensibilisations, de conférences en ligne, d'ateliers et d'actions de formation et de prévention à destination des saisonniers

Pôle toxicologie

Conseil et information de l'adhérent sur l'identification, l'évaluation et la prévention des risques chimiques
Analyse de Fiches de Données de Sécurité (FDS)
Accompagnement de l'adhérent dans sa démarche d'évaluation du risque chimique
Diagnostic du risque chimique sur le terrain
Etude préparatoire au mesurage atmosphérique à analyse différée ou à la biométrologie
Animation ou co-animation de sensibilisations, de conférences en ligne et d'ateliers en lien avec les risques chimiques

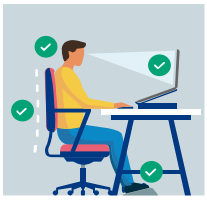

Pôle ergonomie

Conseil et information de l'adhérent dans leur démarche de prévention des risques, notamment les troubles musculosquelettiques (TMS), dans leurs projets de réaménagement ou conception de postes, de process et de locaux
Accompagnement à la prévention des TMS, au niveau collectif
Accompagnement à la prévention des TMS, au niveau individuel (au regard des restrictions)
Intervention en milieu de travail et accompagnement dans la démarche de conduite de projet en santé au travail
Animation ou co-animation de conférences en ligne et d'ateliers en lien avec la prévention des TMS

Pôle psychologie

Conseil et information de l'adhérent sur l'identification, l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux (RPS) ; élaboration et mise en œuvre de démarches collectives de prévention des RPS,
Accompagnement individuel des travailleurs en difficulté ou en situation vécue de "souffrance au travail"
Guidance de l'adhérent en cas de survenue d'un événement grave
Animation ou co-animation de sensibilisations, de conférences en ligne et d'ateliers en lien avec les RPS

Pôle social

Accompagnement social des travailleurs dans le cadre du maintien dans l'emploi (inaptitude, prévention de la désinsertion professionnelle...)
Information des employeurs sur la législation, leurs obligations et les démarches à entreprendre en fonction de la situation du travailleur
Evaluation de la situation du travailleur pour identifier la problématique et résolution par une intervention auprès des partenaires ou de l'employeur
Réalisation d'un dossier social pour certains accompagnements individuels

Pôle formation

Sensibilisations :

- en collaboration ou en co-animation avec les autres pôles du SETO, la cellule PDP, les médecins, les infirmiers...
- sous différents formats : ateliers de prévention en entreprise ou dans nos locaux, conférences en ligne (distanciel), AFP à destination des travailleurs saisonniers...
- sur différents thèmes : DUERP, addictions, risque routier, risques chimiques, TMS, PDP...

SERVICE D'EXPERTISE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

Le SETO a connu en 2025 plusieurs nouveautés :

- Les EPRP et ATST ont commencé à utiliser l'outil d'ADMDP pour la réalisation des fiches d'entreprises,
- Deux nouveaux ATST ont été accueillis ; les 4 ATST précédemment recrutées ont par ailleurs soutenu leur mémoire à l'issue de leur formation AFOMETRA et obtenu leur certification,
- Sur le secteur du Vimeu a été créé un demi-poste d'EPRP et un demi-poste de technicien risques chimiques au sein du pôle toxicologie,
- Les EPRP ont été équipés et formés pour la métrologie des vibrations "corps-entier" ; le matériel de métrologie du bruit a lui été renouvelé et complété (sonomètre, dosimètres),
- Les EPRP ont été formés par le pôle ergonomie à l'expertise "travail sur écran",
- L'atelier "la famille prévention", qui aborde la prévention des risques professionnels", a commencé à être proposé aux adhérents,
- Des ateliers de prévention inter-entreprises ont été proposés dans nos locaux, notamment pour rendre ces actions de sensibilisation plus accessibles aux TPE.

Le SETO a participé en 2025 à différentes actions :

- La démarche qualité, en s'investissant dans l'obtention du niveau 1 de la certification (rédaction des procédures, déploiement de la démarche, audits...),
- La communication :
  - conférence en ligne sur le thème "Que faire en cas d'évènement grave dans votre entreprise?" du 25 mars, animée par le pôle psychologie, dans le cadre des Rencontres Santé Travail,
  - afterwork du 22 avril, organisé en partenariat avec le Courrier Picard ("les mardis de l'éco"), qui a permis de présenter différents ateliers : addictions / risque routier, maintien / handicap, TMS / travail sur écran (escape game), risque chimique, harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail
  - safety day du 28 avril dans les locaux d'Interfor, avec la présence du pôle ergonomie et du pôle psychologie,
  - colloque de prévention ASMIS/CARSAT/DREETS du 18 septembre "Accueillir, c'est prévenir ! Comment accueillir et protéger vos nouveaux arrivants (salariés intérimaires, CDD, CDI, apprenants, ...)", en partie animé par 1 EPRP,
  - réunion de l'ANDRH du 18 novembre, au cours de laquelle l'offre santé dirigeants et l'outil AMAROK ont été présentés, notamment par une psychologue du travail,
  - matinée "portes ouvertes" de l'ASMIS du 20 novembre, avec la conférence "prévention de l'usure professionnelle : il n'est jamais trop tôt pour agir" en partie animée par le pôle ergonomie et le responsable du SETO et plusieurs stands présentant les actions du SETO)
  - colloque de prévention ASMIS/CARSAT/DREETS du 27 novembre "Bien-être au travail : un facteur de performance à cultiver !", en partie animé par une psychologue du travail et le responsable du SETO,
  - forum "cancer et travail : en parler pour mieux accompagner" du 5 décembre, avec la présence du pôle social,
  - afterwork du 9 décembre, organisé en partenariat avec la CPME, au cours duquel deux EPRP ont présenté l'atelier "famille prévention",
  - article, dans le numéro 71 du magazine "Entreprise & Santé", sur le restaurant Le Jardin à Saint-Valéry-sur-Somme (intervention du pôle ergonomie),
- La cellule PDP (participation de 2 assistantes sociales, 1 ergonome, 1 psychologue), qui se réunit mensuellement,
- La cellule de veille (participation du responsable du SETO et du toxicologue), qui informe chaque mois les adhérents et les collaborateurs de l'ASMIS sur les nouveautés (réglementations, outils/documents...),
- L'intégration de notre nouveau logiciel métier PULSE et des thesaurus et donc l'amélioration de la traçabilité de notre action,
- L'échange avec des partenaires (CARSAT, OPPBTP, ISTNF...),
- L'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs de l'ASMIS (et de stagiaires) mais aussi la transmission de connaissances en interne.

Le SETO a également participé au projet de service 2021-2026 de l'ASMIS puisqu'il est présent dans chaque groupe :

- "AIDER LES EMPLOYEURS DANS L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS" (le responsable du SETO -copilote-, le responsable des ATST et deux ATST),
- "PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE" (une assistante sociale -copilote-, une ergonome, l'assistante du pôle social et un psychologue clinicien),
- "PREVENIR LES TMS" (un EPRP -copilote- et une ergonome),
- "PREVENTION DU RISQUE CMR" (le toxicologue -copilote-, l'assistante du pôle toxicologie et deux EPRP dont une spécialiste du risque chimique),
- "PREVENIR LES RPS" (une psychologue du travail -copilote-, une EPRP et un psychologue clinicien),
- "PREVENTION DES ADDICTIONS" (une EPRP et l'animatrice de formation),
- "PREVENTION DES RISQUES LIES AU TRAVAIL INTERIMAIRE" (un EPRP et une ergonome/psychologue du travail),
- "PARTICIPATION AUX ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE" (une assistante sociale).

Le SETO est également représenté dans plusieurs COTECH du plan régional santé au travail (PRST4 2021-2025) :

- Anticiper les crises (une ergonome)
- Prévention des accidents du travail graves et mortels (le responsable du SETO),
- Prévention des chutes de hauteur et de plain-pied (le responsable des ATST),
- Prévention des risques chimiques et prévention de l'exposition des travailleurs aux fibres d'amiante (le toxicologue),
- Prévention des RPS (une psychologue du travail).

SERVICE D'EXPERTISE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

Les chiffres clés

973 fiches d'entreprises réalisées par les EPRP et les ATST (créations ou mises à jour), dont **140** pour de nouveaux adhérents

64 % d'établissements avec une fiche d'entreprise

623 actions de conseil sur le DUERP (accompagnement de l'adhérent à l'élaboration ou à la mise à jour du DUERP, analyse des DUERP transmis), réalisées par les EPRP

142 autres actions des EPRP (**38** métrologies de l'ambiance sonore, **4** métrologies de l'ambiance lumineuse, **100** expertises/conseils)

7 139 Fiches de Données de Sécurité analysées par le pôle toxicologie
91 autres actions du pôle toxicologie (**79** expertises-conseils, **10** diagnostics terrain, **1** aide à l'évaluation du risque chimique, **1** aide à la biométrologie)

319 actions réalisées par le pôle ergonomie (**78** accompagnements collectifs à la prévention des TMS, **84** accompagnements individuels au regard des restrictions, **157** conseils)
18 établissements ayant bénéficié d'un accompagnement à la recherche de subventions, par le pôle ergonomie

71 conseils et accompagnements des entreprises dans une démarche de prévention collective des RPS, réalisés par le pôle psychologie
692 accompagnements individuels réalisés par le pôle psychologie
32 guidances à la suite d'un événement grave, réalisées par le pôle psychologie

1 080 accompagnements individuels réalisés par le pôle social (**913** dans le cadre d'un problématique socio-professionnelle, **167** dans le cadre d'une inaptitude déjà prononcée par le médecin du travail)

- **394** dossiers sociaux (problématique de maintien en emploi nécessitant un accompagnement sur du long terme et/ou un travail en pluridisciplinarité)
- **110** évaluations/interventions (la situation du salarié est évaluée afin d'identifier la problématique et est résolue par une intervention auprès des partenaires ou auprès de l'employeur)
- **576** informations (en fonction des problématiques rencontrées une information est délivrée aux salariés et aux employeurs ; cela engendre au moins un entretien physique et/ou un entretien téléphonique

16 actions de remobilisation pendant l'arrêt de travail dont l'évaluation sociale est un pré-requis (**6** bilans de compétences, **1** coaching, **7** essais encadrés, **2** formations)
111 dossiers MDPH constitués, nécessitant à chaque fois l'écrit d'une fiche de conclusion sociale
3 orientations vers Cap emploi Maintien, **21** orientations vers Cap emploi Insertion

89 sessions de sensibilisation proposées par le pôle formation
218 établissements présents à ces actions de sensibilisations (*1 établissement ayant participé à plusieurs sensibilisations est comptabilisé plusieurs fois*)
1 434 participants à ces actions de sensibilisations (*1 participant ayant participé à plusieurs sensibilisations est comptabilisé plusieurs fois*)
100 % de répondants "très satisfaits" (70%) ou "satisfaits" (30%) par nos conférences en ligne
100 % de répondants "très satisfaits" (79%) ou "satisfaits" (21%) par nos ateliers de prévention
348 intérimaires sensibilisés par ailleurs dans le cadre de journées dédiées au suivi des travailleurs temporaires, dont **266** lors de la journée du 14/10

48 participations aux réunions CSSCT/CSE

Asmis
Service de santé au travail

PROJET DE SERVICE
2021-2026

AXES MAJEURS : CONTEXTE ET ENJEUX

Axe 1 - Améliorer la prévention primaire des risques professionnels

Le PRST 4 HDF confirme les choix fait lors du PST3 HDF de prioriser les efforts de prévention sur la réparation, l'amélioration de la prévention primaire et la culture de prévention est le premier axe prioritaire du Plan Régional ...

Le PRST 4 HDF s'inscrit dans la continuité des plans précédents, en privilégiant la prévention par rapport à la réparation. C'est cette direction qui a été réaffirmée, par l'adoption le 2 août 2021 de la loi « Pour renforcer la prévention de la santé au travail.

Axe 2 - Accompagner les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels

PRST 4 HDF :

« Inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de prévention en l'engageant par une évaluation des risques professionnels.»

« Sensibiliser les entreprises et ainsi finaliser l'action du PRST 3 »

"Sensibiliser les entreprises, notamment dans les secteurs en sur-sinistralité, ainsi que les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices de« l'intérim sur l'accueil et la formation des nouveaux arrivants dans l'entreprise »« Diffuser largement une culture de prévention auprès des employeurs, des encadrants et des salariés »

« Choisir, mettre en place, entretenir et alimenter les outils et moyens de communication les plus adaptés en fonction des cibles visées par les actions »

Axe 3 - Favoriser les organisations de travail et la digitalisation

Recommandations N°6 du rapport IGAS sur la santé au travail de 2020 : Promouvoir la télémédecine (en attente de préconisations de la HAS prévues en janvier 2021).
On note une attente de nouveaux moyens de communication : « la génération Z (en l'occurrence , les salariés nés à la fin des années 90, NDLR) a du mal à être à l'écoute des conseils en prévention des risques professionnels ».
Fort de ce constat , les SST proposent maintenant aux adhérents des modules de e-learing, des Serious Game blended-learning, social-leaning, webinaire, MOOC, m-learning.... Si la formation présentielle n'est pas remise en cause, le numérique a clairement modifié les comportements des entreprises et cela, plutôt rapidement, ceci pour la simple raison que ces nouveaux formats d'apprentissage conviennent parfaitement aux entreprises.
Traçabilité : contribution réglementaire du SST à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

LES FICHES PROJET

Axe 1 - Améliorer la prévention primaire des risques professionnels

Axe 2 - Accompagner les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels

Axe 3 – Favoriser les nouvelles organisations de travail et la digitalisation

L' ensemble de ces 3 axes se décline en 9 fiches projet :

Fiche projet 1 : Aider les employeurs dans l'évaluation des risques professionnels

Fiche projet 2 : Favoriser le maintien en emploi

Fiche projet 3 : Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Fiche projet 4 : Renforcer la prévention du risque CMR

Fiche projet 5 : Prévenir les risques psychosociaux

Fiche projet 6 : Prévenir les addictions

Fiche projet 7 : Suivre les entreprises de travail temporaire et leurs salariés

Fiche projet 8 : Actions de santé publique

Fiche projet 9 : Prévenir les risques pour les jeunes travailleurs (en attente)

LES FICHES PROJET

PROJET 1 : **AIDER LES EMPLOYEURS DANS L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**	Pilotes : Eric LEHOUELLEUR Laurent TRAINAUD Membres : Luigi GRISONI Pascale MARTIN Karine CAZIER Céline DUMONTIER **Objectif : Mieux connaître le nouvel adhérent pour apporter une réponse adaptée à ses besoins**
BILAN DES ACTIONS 2025	▪ Mise en œuvre opérationnelle de l'outil d'aide à la rédaction de la fiche d'entreprise : ☑ Solution ADMDP retenue fin 2024 (présentée lors de la réunion de la CMT du 06/12/2024) ☑ Phase de paramétrage au 1er trimestre 2025 : - réunion de cadrage, - désignation de référents internes (Laurent référent projet, Fouad référent technique EPRP, Luigi référent technique ATST) - intégration dans l'outil de notre modèle de FE - échanges avec le service informatique de l'ASMIS ☑ Formation des utilisateurs (et des administrateurs) en mars et avril 2025, avec tests ☑ Utilisation sur le terrain progressive à partir du 2ème trimestre, avec améliorations (REX, intégration de fiches conseils en annexe…) ☑ Bascule vers une nouvelle version le 12/01/2026 (réunion interne de présentation aux utilisateurs en décembre 2025, préparation…) ☑ Référence à cet outil dans notre système qualité (procédures) ▪ Création d'un outil d'aide à la déclaration des risques par l'adhérent ➔ Action débutée mais non poursuivie (incertitudes début 2025 sur les SIR « autorisations de conduite » et « habilitations électriques », sur la forme à donner à cet outil…)
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	• Suite de la mise en œuvre de l'outil ADMDP - en lien avec PULSE : - création directe, depuis PULSE, des liens d'autodiagnostic - accès direct, via le nouveau portail adhérent, à la partie DUERP (« MDU ») - mise en place de connecteurs (API) entre ADMDP et PULSE • Prévoir, dans nos procédures, l'information de l'ATST lors d'une adhésion/radiation • Mise à disposition de tablettes pour les intervenants

LES FICHES PROJET

PROJET 2 : **PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFRESSIONNELLE**	Pilotes : Marie-Aude GUDIN Stéphanie VARLET Membres : Pascale KIHAL Évelyne MARTIN Nathalie LACHAMBRE Nicolas SANVOISIN Mathilde METRO **Objectif : Action de coordination et de promotion du travail en réseau pour améliorer la PDP**
BILAN DES ACTIONS 2025	• Mise en fonctionnement de la cellule PDP avec la cellule PDP situations individuelles (mensuelle) avec traçabilité des PRE (plan retour à l'emploi) • Développement de la communication interne - Mise à jour du site intranet et extranet - Réunion médecins et infirmiers • Développement de la communication externe (adhérents) - Atelier prévention sur le thème du handicap (avec le concours de Sandrine RASH, animatrice de formation) - Action de présentation: MPO, « cancer et travail » avec PDS SP • Travail partenarial : - CAP emploi/ AGEFIPPH : échanges, réunion médecins-infirmiers - Réunion régionale cellules PDP SPSTI-assurance maladie : service social et médical - Présentation au service social CARSAT
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	• Réunions : - Poursuite des réunions trimestrielles (partage d'informations, communication interne et externe, partenariat..) - Poursuite de réunions mensuelles pour la prise en charge de situations individuelles • Refonte de la CEL PDP : *"Un investissement pour l'avenir de votre entreprise et de vos salaries"* • Convention MDPH : actualisation • Suivi des PRE (Plan de retour à l'emploi : Mise en place d'un rappel à 6 mois pour connaitre le devenir) • Communication externe : - Adapter la CEL PDP à l'actualité visée par le service (ex de l'endométriose) - Travailler un support de communication pour les employeurs pour la réalisation d'un rendez-vous de liaison • Sensibilisation à la PDP des TPE/PME : Mise en place de l'outil aide à l'autodiagnostic avec l'appui des ATST • En interne : Action ORL PDS SP/PDS PDP • Partenariat : - Transition Pro (intervention le 10/2 ; partenariat Pole social) - CAP emploi (réunion 9/3 ; mise à jour de la convention) - CARSAT : réunion stratégique (6/3)

LES FICHES PROJET

PROJET 3 : **PRÉVENIR LES TMS CHEZ LES APPRENTIS DU BTP**	Pilotes : Agnès CHATELAIN Thomas BRUNIALTI Membres : Dominique AVINEE-LEFEBVRE Fanny DARTUS Julien TERNISIEN Céline LEFEVRE Aude PAGE **Objectif : Actions ciblées de prévention des TMS vers les jeunes travailleurs et apprentis**
BILAN DES ACTIONS 2025	▪ Rencontre avec les partenaires et capitalisation des bonnes pratiques ▪ Préparation d'un questionnaire apprentis sur les TMS pour l'intégrer dans une application à utiliser avant la visite médicale ▪ Réunion pour connaître les besoins des CFA pour aider les entreprises dans l'identification des risques et améliorer le suivi médical ▪ Récupération de tous les supports nécessaires à l'entreprise pour identifier les risques ▪ Arrêt du projet application et création d'un livret apprentis du BTP avec la participation de la communication
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	• Validation du livret par le groupe de travail • Présentation du livret à la CMT • Déploiement du livret pour les visites médicales des apprentis

LES FICHES PROJET

PROJET 4 : **RENFORCER LA PRÉVENTION DU RISQUE CMR (CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION)**	Pilotes : Vincent AUBERT Pierre LOTTHE Membres : Nina PATTE Claire VICTOR Katie VANGHELUE **Objectif : Action de sensibilisation et d'information avec prévention ciblée**
BILAN DES ACTIONS 2025	▪ Participation à la mise à jour de la plaquette ASMIS d'information aux employeurs ainsi qu'à l'outil de déclaration dans le cadre du décret CMR du 04/04/2024 ▪ Mise en œuvre de l'étape 1 de l'action 1 (accompagner les adhérents sur le risque CMR et sa déclaration pour un secteur d'activité ciblé) ➢ Finalisation d'une plaquette d'information pour les adhérents, d'une annexe spécifique action 1 et d'une plaquette d'information salariés ➢ Diffusion de la plaquette d'information pour les adhérents, d'une annexe spécifique ainsi que de la plaquette salarié aux codes NAF 41 & 43 ainsi qu'en interne ▪ Mise en œuvre de l'action 2 (Fiabiliser la déclaration du risque CMR réglementaire) ➢ Participation à l'élaboration de la procédure de fiabilisation des déclarations par les employeurs des salariés exposés aux CMR ▪ Mise en œuvre de l'action 3 (Accompagner les équipes ST de notre service au repérage et à la validation du risque CMR dans le logiciel métier) ➢ Mise à jour de la liste des métiers SIR CMR ➢ Réflexion en cours pour intégrer les thésaurus d'expositions pro. ➢ Partage du document réalisé par PRESANSE (Guide de poche « Risque chimique, quels examens complémentaires prescrire ? ») via la veille
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	• Action 1 : ➢ Suivre l'évolution des indicateurs pour l'envoi aux adhérent 41 & 43 ➢ Réflexion sur la mise en place d'une action avec l'OPPBTP • Action 2 : Finaliser la procédure de fiabilisation des déclarations • Action 3 : Finaliser le tableau métier SIR-CMR • Action 4 : Partager la mise à jour de la notice explicative sur le décret CMR

LES FICHES PROJET

PROJET 5 : **PRÉVENIR LES RPS CHEZ LES DIRIGEANTS ET MANAGERS DES TPE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**	Pilotes : Valérie GUERARD Dorothée VINCENT Membres : Rizlène REGUI Nicolas SANVOISIN Monique GUARIN Adeline GOBERT **Objectif : Action de prévention orientée vers les dirigeants / managers**
BILAN DES ACTIONS 2025	**1- CONSEILLER, ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS ET MANAGERS** Axe 1 : Conseiller, accompagner dans l'identification de pistes de prévention INDIVIDUELLE : Pour les DIRIGEANTS • Présentation d'AMAROK dans les réunions métiers Médecins, Experts, AM, IST, Pôle Social, Pôle psychologie, Pôle formation, ATST (Pôle ergonomie et toxicologie à reprogrammer) • Flyer pour communication externe finalisé • Le plan de communication interne et externe via nos outils (Lettre adhérent, internet, intranet, relais par les branches professionnelles, LinkedIn…), est finalisé. • Présentation par Célia et Valérie à l'ANDRH le 18/11/25 • Implantation de l'outil AMAROK sur le site internet de l'ASMIS dès que la procédure est validée Axe 2 : Accompagnement dans la démarche de **prévention collective** des RPS dans leurs entreprises Réalisé = autodiagnostic pour les dirigeants
ACTIONS PREVISIONNELLES 2026	• Poursuivre le déploiement d'AMAROK • Organiser une conférence en présentiel, visant à renforcer la visibilité du dispositif • S'appuyer sur le plan de communication interne et externe déjà existant et le développer (partenaires, clubs d'entreprises, réseaux professionnels) Dans la poursuite du PRST 4, des actions internes expérimentales sont d'ores et déjà envisagées sur ce sujet, conformément aux échanges en cours. (ASMIS, PST, AST, DREETS, DGT) Identifier un référent RPS dans chaque corps de métier : AM, IST, ATST, EXPRP, MT

LES FICHES PROJET

PROJET 6 : **PRÉVENTION DES ADDICTIONS**	Pilotes : David MARCEROU Ophélie BRIATTE Membres : Sandrine BRUN Cécile DESIRE Sandrine RASCH Alexandra VAAST Tiphaine DELOUTE **Objectif : Accompagnement ciblé des employeurs et des salariés dans la prévention des conduites addictives**
BILAN DES ACTIONS 2025	• Mise à jour des outils de communication : Fiche conseil / Flyers (documents sur intranet) : cannabis / tabac / alcool (mise à jour des chiffres, plus synthétique, plus d'illustration, format tryptique) • Sensibilisation dans un CFA : filière Hôtellerie / restauration (adaptation de l'atelier jeunes publics / publics étrangers) • Sensibilisation en entreprise : ateliers addictions animés par l'animatrice de formation et coanimés par IST /expert • Portes ouvertes : stand sur les addictions (présentation de l'atelier) • Atelier tabac : nouvelles sensibilisation ou rappel dans des entreprises déjà sensibilisées • Création de Webinaires /Conférences en ligne : Les addictions, tous concernés de la détection à l'action • Présentation de l'atelier risque routier + addictif lors d'une réunion IST / questionnaire de recensement des volontaires pour animer les ateliers
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	• Plusieurs dates déjà planifiées pour des sensibilisations • Création de mallette à destination des IST / kit de sensibilisation (interventions de courte durée en TPE) • Création de QR code à mettre dans salle d'attente (vidéo de sensibilisation) • Formation des ATST aux expositions à risque d'addiction

LES FICHES PROJET

PROJET 7 : **SUIVI DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET DE LEURS SALARIES**	Pilotes : Isabelle MARLIER Samira MESSAOUDI Membres : Sabrina ELOY Orlane DEVILLERS Catherine CAUBLOT Fouad LAHMEK Justine FASKA **Objectif : Accompagnement ciblé des employeurs et des salariés dans la prévention des conduites addictives**
BILAN DES ACTIONS 2025	▪ 10 journées dédiées aux intérimaires réalisées : 2 sur le site de Debaussaux (2 avec le FASTT), 7 sur le site d'Albert (au 13/11 /2025), 1 sur l'ensemble du secteur ▪ Réalisation de nouvelles journées intérimaires avec action de sensibilisation collective avec FASST et équipe santé au travail et pôle pluri/ sur plusieurs centres de l'ASMIS notamment dans le cadre d'un conventionnement avec la DREETS ▪ Déploiement sur les centres de documentations pour les actions de sensibilisations aux salariés intérimaires et sur les services du FASTT : diffusion lors des journées intérimaires, lors des colloques. ▪ Conventionnement avec la DREETS ▪ Conventionnement avec le FASTT ▪ Echanges avec l'OPPBTP pour actions en collaboration ▪ Evaluation des risques spécifiques aux intérimaires : état des lieux des pratiques auprès des ETT (8 ETT volontaires) et identification des 1er axes de travail. ▪ Interventions : Participation aux colloques organisés par la DREETS et CARSAT en partenariat avec l'ASMIS et le FASST concernant l'accueil des nouveaux arrivants : zoom sur les intérimaires (octobre 2025). ▪ Organisation de réunion avec les dirigeants d'ETT
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	• Action d'évaluation des risques spécifiques aux intérimaires : Restitution auprès des ETT de l'état des lieux, réalisation du diagnostic auprès des EU, identification d'actions collectives, restitution finale auprès des ETT et EU • Partenariat avec la DREETS à consolider • Poursuite de la réflexion sur le dimensionnement de l'équipe dédiée aux convocations et suivis des intérimaires sur le secteur Amiens métropole • Nouvelles journées de visites intérimaires avec actions de sensibilisation locales ou générales • Finalisation du support concernant les mesures d'aménagements et d'EDP pour les inaptitudes des salaries intérimaires en CDI • Poursuite des visites de retour à l'emploi (FASST) • Renforcer la communication concernant le projet de service • Faire venir le camion du FASST 5 fois par an, en le mobilisant dans différents centres (Debaussaux/ Estrées/ Albert/ Abbeville/ Woincourt) • Partenariat avec des branches professionnelles (notamment OPPBTP)

PROJET 8 : **ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE** ***(crée en juin 2024)***	Pilotes : Sophie LABOURE Aurélie LEFEBVRE Membres : Lucile DELABRE Céline ANCELIN Bérengère LOIN FROUARD Florent GODET Gwladys MARCHAND **Objectif : Participer aux objectifs de santé publique**
BILAN DES ACTIONS 2025	• Hygiène des mains et veille épidémiologique : Campagne d'affichage sur les gestes barrières : Stand MPO, 2 ateliers sensibilisation sur l'hygiène des mains • Le don du sang et les premiers secours : Déploiement des collectes EFS, communication sur la trousse de secours et la CAT en cas de plaie et sur la formation des SST et des futurs retraités • Hygiène de vie et maladies cardio-vasculaires : création du support de sensibilisation sur l'hygiène de vie (sommeil, alimentation/hydratation, activité physique, horaires atypiques) + flyers, création de questionnaires de connaissances avant/après, création d'un questionnaire de satisfaction, **convention CPAM/ASMIS/CARSAT**, stand MPO 2025, 1 atelier de sensibilisation en entreprise le 9/12 + 2026 (réunion CPAM et l'entreprise a eu lieu le 10/10) • Sécurité routière et UV et travail : campagne d'affichage + bandeau de signature, Création support de sensibilisation UV et travail • La prévention par le dépistage des cancers et l'accompagnement cancer et travail : Forum Cancer et Travail le 5/12 (partenaires: LCC, CRCDC, DISSPO, Clinique Pauchet…), 2 ateliers de sensibilisation au dépistage du cancer du sein (oct) • Handicap, Annuaire Santé Publique : réunions en cours
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2026	Arrêt des travaux en lien avec la fiche projet

SYNTHESE MEDECINS COORDONNATEURS

Pour son effectif attribué, l'activité du médecin s'inscrit autour des 3 axes de l'offre socle : Le suivi individuel, l'action en milieu de travail, la prévention de la désinsertion professionnelle.
Soit de manière directe en l'effectuant, soit de manière indirecte par délégation lors de l'animation et pilotage de son Equipe Santé Travail (EST), en faisant appel aux différentes fonctions techniques et supports (intervention en entreprise -SETO ou juridique..)

1/ Le suivi individuel

Afin d'assurer le suivi individuel des salariés, les médecins du travail réalisent des visites médicales en propre ou les délèguent aux infirmiers santé travail dans le cadre de protocole notamment les visites relatives à la prise de poste et au suivi périodique.

+ 26,7 % de visites médicales (toutes natures de visites confondues) réalisées par les médecins du travail par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par l'appui de médecins renfort, une stabilisation de la démographie médicale voire une légère hausse, une meilleure appropriation du logiciel métier (mis en place en octobre 2024).

37 % des visites médicales des médecins sont des visites de suivi systématique (visite d'embauche, visite périodique,), les autres sont des visites spécifiques de la prévention de la désinsertion professionnelle (Visite de reprise, pré-reprise, demande médecin du travail) ou autres (à la demande, fin de carrière ou d'expositions..)

73,41% des visites de suivi systématique sont réalisées par les infirmiers santé travail et font l'objet d'entretien de synthèse : médecin du travail/infirmier santé travail. Les médecins du travail soulignent la qualité du recueil d'informations et des messages de prévention délivrés par leur équipe IST lors de ces visites. Les réunions de synthèse ont tout leur sens et permettent d'avoir une vision globale de l'état de santé des salariés d'une entreprise : recueil des signaux faibles… (photographie à un instant), point d'entrée pour mener des actions collectives ou décider d'une réorientation ou d'une modification de la périodicité du suivi pour un individu.

Innovation en 2025 dans le cadre du suivi d'une population spécifique : les intérimaires. Des journées de consultations dédiées ont été réalisées, permettant de coupler l'expertise santé (médecin/IST) à des actions de sensibilisation ciblées, d'autant plus importantes qu'elles s'adressent à une population précaire. Ces journées ont été l'occasion pour les médecins de «refaire» des visites de suivi systématique.

2/ L'action en milieu de travail

Le code du travail prévoit que le médecin du travail consacre un tiers de son temps en action en milieu de travail. Celle-ci se décompose en actions collective ou individuelle.

Action collective

L'activité en milieu de travail collective : FE, aide à la réalisation du DUERP …est indissociable des interventions de nos experts en prévention ou des experts tels que le pôle ergonomique ou psychologique auxquels elle est majoritairement déléguée.
Ces activités représentent l'essentiel de la démarche de prévention primaire. Sur ce point également, les réunions d'équipes pilotées par le médecin du travail sont indispensables afin de permettre la cohérence des actions, la priorisation, le lien entre collectif et suivi individuel.
Les médecins du travail interviennent sur leur expertise pour des risques particuliers tels que champs électromagnétiques, biologiques, campagne de bio métrologie, rayonnements ionisants… sur sollicitation des entreprises. Les médecins regrettent que pour des raisons de gain de temps ou d'éloignement (taille effectif) ces actions se réalisent trop souvent en distanciel.

Situation individuelle

Pour les médecins du travail, les actes préparatoires à l'inaptitude sont trop souvent le motif premier d'un déplacement en entreprise. Toutefois, les médecins du travail optimisent chaque fois que possible ces déplacements en les couplant à des visites d'entreprise permettant une évaluation des risques et l'émission de conseils ou de propositions d'interventions (ex : ergonome, expert en prévention..)

3/ Prévention de la désinsertion professionnelle

La prévention de la désinsertion professionnelle se situe à la croisée du suivi individuel, de l'action en milieu de travail (dans le cadre du maintien en emploi et des actes préparatoires à l'inaptitude : étude de poste, échanges avec l'employeur...)
41,9 % des visites réalisées par les médecins du travail sont des visites spécifiques de la prévention de la désinsertion profesionnelle (visite de reprise/Visite de pré-reprise/Visite à la demande du médecin du travail/Visite de mi-carrière).
La délégation des visites de pré-reprise se met en place dans certaines équipes, pour l'ensemble de ce type de visites ou pour certains risques spécifiques par exemple les risques psychosociaux. Dans d'autres équipes le médecin du travail continue d'assurer la totalité des visites de pré-reprise au vu de l'expertise nécessaire.
Les visites PDP sont les plus enclines à mettre en place des accompagnement spécifiques. L'efficacité des ressources internes (orientation vers les pôles : social psychologique et ergonomique) est appréciée des médecins du travail. En complémentarité, le lien avec les partenaires spécifiques du handicap : Cap emploi et de l'assurance maladie notamment est fluide.
Les études de poste indispensables pour bien appréhender le travail réel et permettre les recommandations-préconisations adaptées sont réalisées par le médecin du travail ou déléguées à son infirmier santé travail ou aux pôles : ergo, toxico.
Les médecins du travail commencent à s'appuyer sur la cellule PDP situation individuelle pour présenter des situations complexes de prévention de la désinsertion professionnelle, bénéficier des expertises pluridisciplinaires internes ou externes (présence des partenaires : assurance maladie Cap emploi, service social Carsat...), appui pour la mise en place de dispositifs tels que l'essai encadré.

4/ Freins, leviers et perspectives générales

Le service qualité et l'obtention de la certification :
L'équipe médicale, comme les autres services de l'ASMIS, s'est impliquée pour s'approprier une culture qualité dans le cadre de la SPEC et la mise en application des différentes procédures.
Après un temps d'adaptation, cette politique qualité nous permet de contribuer à l'harmonisation de la traçabilité que nous intégrons dans nos pratiques quotidiennes.

Le logiciel métier PULSE :
Après un an d'utilisation, l'appropriation de celui-ci au niveau de la traçabilité des visites médicales est quasi acquise. L'harmonisation de la traçabilité des AMT est en cours. L'équipe médicale espère que 2026 verra le passage d'un outil de saisie et de traçabilité à un véritable outil de pilotage au quotidien des activités de l'équipe santé travail et un outil de diagnostic des besoins pour le projet de service.

Le Projet de Service :
Plus de 50 % des médecins du travail sont engagés dans un groupe de travail du PDS (2020-2026). Ils regrettent que sur ce point, ils sont trop souvent restés dans le domaine d'expertise de leur fiche projet.
Fort de ce constat, les médecins du travail attendent du nouveau PDS qu'il prenne en compte la nécessité d'une approche terrain permettant son intégration au sein de leurs activités quotidiennes.

Démographie médicale :
L'accroissement des effectifs et du secteur géographique de chaque équipe santé travail au cours des dernières années pèse sur la charge mentale des médecins du travail. La politique de recrutement de l'ASMIS semble porter ses fruits et permet d'espérer une diminution des effectifs avec plus de temps pour se consacrer à la prévention primaire et assurer l'intégralité des visites.

Evolution de la législation:

Les évolutions de la règlementation ont grandement mobilisé les capacités d'adaptation des médecins sur 2025 : nouvelles fiches de conclusion de visite, apparition de l'ANCI, intégration de la signature électronique, utilisation/ vérification INS) . La mise en place de ces pratiques (nécessaires au niveau traçabilité/ sécurisation DMST) se fait parfois au détriment du temps de consultation et donc de l'attention légitime portée au salarié. L'équipe médicale souhaiterait un peu de stabilisation afin de mobiliser son énergie sur ses missions et non sur les évolutions règlementaires.

La formation :

La complexité de la spécialité de MDT, entre médecine et droit, n'est concevable qu'avec des mises à jour régulières. L'équipe médicale apprécie la possibilité de maintenir et accroitre son niveau de compétences grâce au plan de formation de l'ASMIS qui aborde les différentes facettes de l'activité :

- Lien avec l'entreprise
- Juridique
- Technique sur des risques particuliers notamment les rayonnements ionisants en 2025

Parallèlement, les Médecins du travail ont à cœur de transmettre, participer à l'attractivité de leur profession et au développement du réseau entre pairs par l'accueil des internes/externes/ tutorat des médecins collaborateurs.

Intégration dans les politiques régionales de prévention et santé au travail :

Plusieurs médecins ont participé aux COTECH du PRST4, groupes de travail de l'ISTNF.

Agnès CHATELAIN Marie-Aude GUDIN

Avril 2026

QUALITÉ ET CERTIFICATION

L'année 2025 a été marquée par l'obtention de la certification SPEC 2217, niveau 1, en juin 2025.

L'article 11 de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4622-9-3 du Code du travail) dispose que chaque service de prévention et de santé au travail (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide du référentiel SPEC 2217.

L'obtention de cette certification, sans non-conformité, traduit l'engagement de l'ensemble des collaborateurs dans la démarche d'amélioration continue.
Le bilan très positif de cet audit est le reflet de l'investissement quotidien de l'ensemble des équipes, comme cela est souligné dans le rapport d'audit.

« Dans le cadre de l'audit, les sites d'Amiens Siège, Amiens 2, Dury, Boves, Moreuil ainsi que deux sites d'entreprise partenaires ont été audités. Cet audit, conduit selon le référentiel SPEC 2217, met en lumière une démarche qualité structurée, formalisée et pleinement intégrée.

Les équipes de l'ASMIS se sont montrées particulièrement investies dans la mise en œuvre du dispositif, avec une mobilisation active sur l'ensemble des thématiques abordées. Un travail de fond a été réalisé par les responsables de pôles, la direction et la responsable QHSE, qui ont su fédérer l'ensemble des collaborateurs autour du projet de service et de la préparation à la certification.

Ces éléments illustrent une dynamique d'amélioration continue, ainsi qu'un engagement fort en faveur de la qualité et de la prévention en santé au travail. »

L'obtention de cette certification marque la première étape de cette démarche qualité déployée au sein de nos services qui poursuivent leurs actions pour ancrer ces pratiques dans chacune des missions du service.

Le travail se poursuivra en 2026 afin d'obtenir le niveau 2 de certification. Au-delà de cette certification, notre ambition est avant tout d'améliorer, en continu, les services rendus à nos adhérents / affiliés et salariés suivis, avec équité et impartialité. Chaque action menée par le service vise à soutenir la **démarche d'amélioration continue et atteindre les objectifs du service, portés par notre politique Qualité :**

- ✓ **Obtenir la confiance et la reconnaissance de nos adhérents**
- ✓ **Répondre à nos obligations légales et réglementaires**
- ✓ **Assurer la qualité des services et prestations proposées**

EXPERTISE JURIDIQUE

Missions

Le service juridique est chargé d'apporter son expertise en matière de droit de la santé au travail auprès des équipes santé travail. L 'ASMIS est compétente pour délivrer des conseils sur les thématiques relevant de la santé au travail.

Activités

L'année 2025 a été principalement marquée par la poursuite de la mise en place du nouvel outil métier et de ses mises à jour, par la certification du Service, par les travaux sur l'optimisation du temps médical et enfin par le renouvellement de la commission médico-technique (CMT).

L'activité du service juridique a été répartie ainsi :

Appui à la Direction et aux équipes pour la mise en place de nouvelles réglementations

Principaux textes parus en 2025 : Arrêté du 3 mars 2025 fixant les nouveaux modèles de fiches de visite ; Décret du 18 avril 2025 modifiant le suivi en santé travail de certaines catégories de salariés (autorisations de conduite et habilitation électrique), Arrêté du 3 septembre 2025 actualisant les demandes d'agrément.

- La poursuite de la mise en place du nouvel outil métier (PULSE), mis en place fin 2024. Le déploiement de l'outil au centre de Woincourt en juin 2025, a nécessité un travail complémentaire.

- Dans le cadre de l'obligation de certification du Service, le service juridique a travaillé sur la mise à jour ou l'aide à la rédaction de procédures internes.

- Les élections de la CMT ont été organisées en octobre/novembre 2025, par le service juridique. La CMT élabore et suit le projet de service, formule des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.

- Les travaux sur la numérisation des dossiers médicaux ont occupé une partie de l'activité du service juridique

Formation/sécurisation juridique des pratiques

- La démographie médicale demeure un sujet important. Dans ce cadre, le service juridique reste en soutien des équipes et adhérents pour trouver les solutions juridiques limitant au mieux les risques. Parmi ces solutions, la mise en place des délégations notamment des visites entre le médecin du travail et l'infirmier, s'est poursuivie en 2025.

- Le projet de service sur les travailleurs temporaires, auquel participe le service juridique, a poursuivi son travail d'une meilleure prise en charge de ces salariés. Dans ce cadre, un conventionnement avec la DREETS a été signé, pour 3 ans. Plusieurs réunions avec des directeurs d'agence ont eu lieu afin de les informer sur la prise en charge des intérimaires et d'échanger sur des solutions.

- Le service juridique participe depuis 2023 au groupe national des juristes des SPSTI, porté par Présanse (échanges de pratiques, harmonisation des pratiques des SPSTI sur le champ juridique.)

- Le service juridique forme systématiquement les nouveaux arrivants et les collaborateurs de retour après une longue absence, sur la règlementation en santé au travail (17 formations en 2025).

- Le service juridique est intervenu dans 19 réunions métiers (médecins/infirmiers/assistantes médicales).

- Le service juridique a également accompagné des infirmiers pour leur passage en jury de certification.

Veille juridique

La veille pluridisciplinaire, mise en place en 2023, s'est poursuivie en 2025. Elle permet aux collaborateurs de l'ASMIS d'être informés sur les nouveautés légales, techniques et médicales mensuellement. Cette veille alimente également la newsletter des adhérents.

Information aux adhérents

Via les équipes santé travail, et en direct lorsque le sujet est complexe, un échange avec l'employeur peut être organisé. Fin 2025, les demandes des adhérents ont principalement porté sur le changement de suivi des salariés avec une autorisation de conduite délivrée par l'employeur ou une habilitation électrique.

Traçabilité

Celle-ci se poursuit, afin de dégager des axes d'amélioration et de pilotage pour les différents collaborateurs et la mise en place d'outils de sécurisation des pratiques.

Réponses individuelles apportées aux collaborateurs

Les demandes des équipes ont augmenté en 2025 (+33%). Ceci s'explique notamment par les nouveautés règlementaires (le dernier trimestre a représenté 30% des demandes annuelles).

Il y a ainsi eu 557 questions juridiques de premier niveau (appels et mails). Les inaptitudes en demeurent le principal sujet (26% des demandes). Les demandes liées à l'organisation des visites (visites de reprise, à la demande...) restent importantes (33% des demandes). Ceci est notamment à mettre en lien avec les changements règlementaires (nouvelles fiches, ANCI ...) et la planification des visites.

COMMUNICATION

La communication joue un rôle essentiel dans le déploiement des axes stratégiques, en interne comme en externe. La stratégie de communication interne vise à fluidifier les échanges, les rendre pertinents et fédérateurs, et renforcer la cohésion entre les collaborateurs.
À l'externe, elle valorise l'expertise de l'ASMIS, fait connaître l'ensemble de nos missions et renforce notre visibilité auprès des adhérents, partenaires et médias. Nos canaux principaux sont le mailing, le site internet, la signature mail, LinkedIn, l'affichage et la signalétique, la presse, ainsi que l'événementiel (afterworks et autres manifestations…).
En 2025, l'ASMIS a poursuivi la modernisation de ses supports de communication et le déploiement de sa nouvelle charte graphique créée en 2024. Cette dynamique a permis de consolider les outils existants et de renforcer la visibilité du service auprès des entreprises adhérentes, de leurs salariés et de ses partenaires.

Site internet

En 2024, l'ASMIS a déployé son nouveau site internet plus moderne, intuitif et dynamique. Depuis ce site internet n'a cessé d'évoluer et de s'enrichir de nouveaux contenus. Pour exemple, l'onglet Notre Offre s'est étoffée avec l'Offre santé des dirigeants. Notre FAQ a également été complétée afin d'accompagner les adhérents dans la compréhension des nouvelles fiches de visites.

Réseau social

L'ASMIS a renforcé sa présence en ligne, notamment sur LinkedIn.
Ce canal a permis de relayer les conférences et ateliers accessibles sur inscription, de valoriser les nouveautés du service, de partager les retours d'événements et de diffuser les initiatives de partenaires susceptibles d'intéresser les adhérents.
Ce dispositif contribue à maintenir un lien régulier avec les entreprises et à promouvoir la culture de prévention.

Relation Presse

L'ASMIS a accru sa visibilité médiatique par plusieurs interventions notamment :

Intervention télévisée :
Agnès Chatelain a discuté des accidents du travail chez les femmes sur le plateau de l'émission Hauts féminin (France 3 Hauts-de-France.)

Articles dans Le Courrier Picard :
26 Février 2025
L'ASMIS investit dans sa modernisation
21 novembre :
retour sur les Matinées Portes Ouvertes
28 novembre :
forum « Cancers & Travail »
15 décembre :
ouverture du centre d'Estrées-Deniécourt

Newsletter

Une newsletter mensuelle partage les actualités du service, la veille réglementaire, et des outils pratiques en prévention.

Accompagnée d'un agenda des événements pour les adhérents, envoyé en début de mois.

Pour vous inscrire à notre newsletter adhérent complétez ce formulaire

COMMUNICATION

Evènements et partenariats quelques exemples de nos actions

Mardi de l'Éco – 22 avril

À l'occasion de la Journée mondiale de la Sécurité et de la Santé au travail, l'ASMIS a participé au Mardi de l'Éco, un évènement qui a permis de présenter nos ateliers de prévention.

Les participants ont été sensibilisés de manière interactive aux risques professionnels, notamment la sécurité au poste de travail, les addictions et les risques psychosociaux.

PRST Tour 2025 – 29 avril

Une étape du PRST Tour consacrée à l'accueil des nouveaux arrivants et à l'anticipation des crises, s'est déroulée à l'ASMIS.

Des ateliers de co-construction et la présentation d'un kit opérationnel ont permis aux entreprises d'**identifier des actions concrètes pour renforcer leur démarche de prévention.**

Colloques de prévention

Organisés en partenariat avec la **CARSAT et la DREETS**, plusieurs colloques ont abordé :

- l'accueil des nouveaux salariés (« Accueillir, c'est prévenir ! »)
- la gestion des accidents du travail (« Prévenir, réagir et accompagner le retour »)
- le bien-être au travail (« Un facteur de performance à cultiver »)

Ces rencontres ont permis de partager conseils pratiques et retours d'expérience

COMMUNICATION

Evènements et partenariats

Afterwork CPME80 - 09 décembre

C'est dans un cadre convivial, que cet afterwork a proposé l'atelier ludique « Famille Prévention ».

Favorisant les échanges entre employeurs autour de la mise en œuvre concrète de la prévention en entreprise.

Matinée Portes Ouvertes - 20 novembre

Cette matinée a réuni 80 participants venus découvrir nos services. La conférence, sur le thème ***« Prévention de l'usure professionnelle : il n'est jamais trop tôt pour agir »,*** a été complétée par des ateliers pratiques portant sur les addictions, le risque routier, les troubles musculosquelettiques et le harcèlement.
Les visiteurs ont également découvert à cette occasion le portail adhérent et les outils de prévention.

Partenariats et initiatives locales

L'ASMIS a poursuivi ses actions avec les acteurs du territoire. Deux collectes de sang organisées à Woincourt en partenariat avec l'EFS..

Par ailleurs, le forum « Cancer et travail » du 5 décembre, organisé avec le *CHU Amiens-Picardie, la Clinique Victor Pauchet et la Ligue contre le cancer*, a mis en lumière l'importance d'un accompagnement coordonné pour favoriser le maintien en emploi.

Le mercredi 19 novembre, à l'occasion des Portes Ouvertes d'ALIHANSE, le Dr Marie-Aude GUDIN était invitée à intervenir à la table ronde autour des situations de handicap en milieu professionnel, en lien avec la prévention et le maintien en emploi.

Ces initiatives renforcent le rôle de **l'ASMIS comme acteur local de prévention.**

COMMUNICATION

Déploiement des *campagnes de prévention*

En 2025, l'ASMIS a renforcé sa stratégie de sensibilisation en créant plusieurs campagnes de prévention thématiques, conçues par le service communication.

Déclinées sur différents supports, ces actions ont permis d'aborder des enjeux majeurs de santé au travail :

- les risques routiers et les addictions avec « Dans le rétro » (mai)
- la prévention des risques liés à l'exposition solaire avec « UV & Travail » (été)
- la promotion du dépistage avec « Cancer & Travail » (octobre-novembre)
- la prévention des accidents de fin d'année avec « Bien rentrer » (décembre).

Relayées auprès des adhérents via la newsletter pour favoriser leur diffusion, chaque campagne a fait l'objet d'une déclinaison en bandeaux de signature mail, intégrés aux courriels des équipes de l'ASMIS pour prolonger la visibilité des actions de prévention au quotidien.

Magazine Entreprise&Santé

Le magazine Entreprise et santé est né de la volonté partagée entre plusieurs **Services Interentreprises de Santé au Travail des Hauts-de-France, dont l'ASMIS,** afin de mieux faire connaître leurs actions auprès des entreprises.

Dans le numéro 71 l'ASMIS propose un article sur le restaurant Le Jardin à Saint-Valéry-sur-Somme, qui a repensé ses locaux et son organisation du travail accompagné par le pôle ergonomie de l'ASMIS et la CARSAT, en impliquant ses salariés.

COMPTES FINANCIERS

BILAN		
ACTIF	**2025**	**2024**
Immobilisations incorporelles	6 500	21 668
Immobilisations corporelles	3 803 540	3 165 337
Immobilisations financières	760 926	551 546
TOTAL (I)	**4 570 966**	**3 738 551**
Clients et cotisations à recevoir	5 111 969	5 768 807
Autres créances	338 738	357 490
Valeurs mob. de placement	0	0
Disponibilités	3 780 945	3 468 262
Charges constatées d'avance	83 897	100 018
TOTAL (II)	**9 315 549**	**9 694 577**
TOTAL ACTIF (I+II)	**13 886 515**	**13 433 128**

PASSIF	**2025**	**2024**
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de garantie	42 612	42 612
Primes d'apport	205 591	205 591
Réserves	7 483 829	7 150 558
Résultat de l'exercice	412 712	333 271
Provisions réglementées	76 398	80 759
TOTAL (I)	**8 221 142**	**7 812 791**
PROVISIONS RISQUES CHARGES	0	0
TOTAL (II)	**0**	**0**
DETTES		
Auprès des étab. de crédit	1 504 722	1 135 375
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs	727 983	865 228
Dettes sociales	1 958 101	1 946 434
Dettes fiscales	1 342 338	1 283 053
Autres dettes	132 229	390 247
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (III)	**5 665 373**	**5 620 337**
TOTAL PASSIF (I+II+III)	**13 886 515**	**13 433 128**

COMPTE DE RESULTAT		
	2025	**2024**
Cotisations annuelles	15 153 071	13 878 105
Evaluation risques	0	0
Locations		
Chiffre d'affaires net	**15 153 071**	**13 878 105**
Subventions d'exploitation	98 686	67 384
Reprises sur amort. & prov.	132 752	483 474
Autres produits	24 337	19 704
Total produits d'exploitation	**15 408 846**	**14 448 667**
Autres achats et charges	2 734 487	2 800 915
Aides financières	18 344	0
Impôts et taxes	299 976	336 000
Salaires et traitements	6 729 606	6 572 032
Charges sociales	3 347 977	3 232 900
Dot. aux amortissements	519 888	473 432
Dotations aux provisions	922 695	79 671
Autres charges	257 691	352 414
Total charges exploitation	**14 830 664**	**13 847 364**
RESULTAT EXPLOITAT.	**578 182**	**601 303**
Produits financiers	407 251	73 477
Charges financières	167 175	10 476
RESULTAT FINANCIER	**240 076**	**63 001**
RESULTAT COURANT		
AVANT IMPOTS	**818 258**	**664 304**
Produits exceptionnels	4 572	9 589
Charges exceptionnelles	211	1 048
RESULTAT EXCEPT.	**4 361**	**8 541**
Participation	13 908	**0**
Intéressement	250 000	250 000
Impôt sociétés	145 999	89 574
RESULTAT EXERCICE	**412 712**	**333 271**

Les comptes financiers sont établis par M. Jerôme HUSSON (Cabinet SOGAPEX) ;
Le commissaire aux comptes de l'ASMIS est M. Alexandre COLAS.

NOTES

NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail des équipes et des moyens près de chez vous

Un centre mobile se déplace dans les entreprises éloignées d'un centre fixe

SOMME OUEST

ABBEVILLE
Rue Ventôse
ZAC des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 04 45

BEAUCAMPS-LE-VIEUX
Centre Social
Secrétariat assuré par le centre de Dury
10 rue Pierre Gaudefroy
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

WOINCOURT
11 rue du Chevalier de la Barre
80520 WOINCOURT
Tél : 03 22 60 21 69

SOMME NORD

ALBERT
2 rue d'Aveluy – BP 40049
80049 ALBERT CEDEX
Tél : 03 22 75 21 55

DOULLENS
13 boulevard Ernest Dehée
80600 DOULLENS
TÉL : 03 22 77 29 68

AMIENS MÉTROPOLE

AMIENS –SIÈGE SOCIAL
77 rue Debaussaux
Accès par le quai Charles Tellier
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)
68 rue de Poulainville
80080 AMIENS
Tél : 03 22 44 11 94

BOVES
Cité des Métiers
Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES
Tél : 03 22 47 01 40

DURY
Chemin rural de la Croix Blanche
Centre Oasis – Bât les Tulipiers
80480 DURY
Tél : 03 22 47 84 70

SOMME EST

ESTRÉES-DENIÉCOURT
144 avenue de Haute Picardie
80200 Estrées-Deniécourt
Tél : 03 22 81 01 15

MOREUIL
2 rue du Docteur Sauveur Lemaitre
80110 MOREUIL
Tél : 03 22 54 08 31

asmis
Service de santé au travail

Nos cabinets médicaux sont répartis sur 11 sites du département
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS

www.asmis.net